

BASSAC 2014

BULLETIN MUNICIPAL N°16



Horaires des Permanences :
LUNDI 13H-18H
MERCREDI 13H-18H
VENDREDI 09H-12H

Rencontrez :
Mme Nicole ROY : Le Maire
Mr Dominique LAVENAT : 1er Adjoint
Mr Richard FICOT : 2ème Adjoint
Mme Martine BELLEBEAU : Secrétaire



Le Mot du Maire

Infos Municipales
Etat Civil 2013-2014
Annuaire des Entreprises
Fêtes et Cérémonies
Vie Associative
Infos Pratiques
MAIRIE Tel : 05.45.81.94.72
Fax : 05.45.36.65.19
maire@mairie-bassac.cegeteldsl.com
Site Internet : mairie-bassac.fr

Annuaire Municipal Somsois

Le Mot du Maire	Page 3
Votre nouveau Conseil	Page 5
Tarifs Communaux	Page 7
Nouveau Site Internet	Page 8
Hommage de Rimling	Page 9
Investissements de la Commune	Page 11
Recensement	Page 14
Dépistage Cancer	Page 15
Téléassistance	Page 16
L'Etat simplifie vos démarches	Page 17
Annuaire des Entreprises de Bassac	Page 18
Calendrier des Collectes	Page 22
Ordures ménagères	Page 23
Etat civil	Page 24
Arrêtés de la Commune	Page 25
Associations et Animations	Page 31
Commémoration	Page 36
L'Abbaye	Page 37
Circuit Touristique	Page 39
Communauté de Communes	Page 41
C.A.U.E	Page 56
Votre consommation ERDF	Page 60

Pour commencer, j'aimerais adresser mes sincères remerciements à tous, pour m'avoir renouvelé votre confiance pour les six prochaines années. J'associe bien sûr à ces remerciements tous les membres du Conseil Municipal.

Cette réélection est une reconnaissance du travail accompli durant le dernier mandat et j'en suis très touchée. Je pense avoir géré la commune au mieux des intérêts de chacun. Gérer une commune aujourd'hui demande beaucoup de temps et d'énergie, il y a des moments difficiles, on prend des coups mais cela permet d'avancer. Je pense être une maire de terrain présente quand il le faut. J'aime ce que je fais, j'aime ma commune et ses habitants tout simplement.

J'ai à mes côtés une très bonne équipe avec le désir fort de s'investir dans la vie communale, chacun dans son domaine de compétences. Toutes les catégories socioprofessionnelles sont représentées et chacun prend très au sérieux ses différentes attributions.

Bilan des travaux réalisés en 2013 :

La première tranche d'aménagement d'entrée du bourg, route de Condé, est une belle réalisation, modeste certes, mais unanimement appréciée pour ses plantations, un joli mélange de couleurs et son chemin piétonnier très emprunté par les promeneurs. Seul bémol, certaines personnes prennent encore ce chemin pour un parking, ce qui va nous obliger à prévoir des bornes pour empêcher l'accès des voitures, si cela perdure. Il est vraiment dommage d'en arriver là, alors qu'il est si facile de vivre en bonne intelligence quand chacun respecte les règles. Merci à tous de faire un effort.

Autre réalisation importante, notre salle des fêtes a été entièrement rénovée, avec des toilettes repensées et accessibles aux personnes à mobilité réduite. La salle repeinte et carrelée dans des tons chauds, dotée d'un nouveau chauffage réversible beaucoup moins énergivore et d'une cuisine réaménagée donc plus fonctionnelle est maintenant très appréciée, ce qui permettra de la louer plus souvent.

Nos logements locatifs ont aussi été rénovés, ils en avaient fort besoin.

Des travaux de voirie ont été réalisés à Cheville.

Pour travailler correctement, il faut aussi du matériel, nous avons donc acheté un petit camion benne et un nouveau tracteur-tondeuse, adapté à la superficie de nos espaces verts.

Bien sûr, nous avons eu des subventions du Conseil Général, de la Région et de l'Etat, pour certains de ces travaux importants, ce qui nous a permis de les réaliser sans aucune augmentation d'impôts durant ce mandat.

Notre commune a un taux d'endettement bas, donc une situation saine. Malheureusement, les subventions diminuent un peu plus chaque année et les marges de manœuvre sont de plus en plus restreintes. La faute en est au contexte économique actuel plus que critique. De quoi sera fait l'avenir ? Bien malin qui saura le dire...

Nous avons la chance de faire partie de la Communauté de Communes de Jarnac (CDC), celle-ci est dynamique et dispose de compétences importantes. L'économie et le tourisme sont importants à Bassac, avec le fleuve Charente et l'Abbaye, principaux attraits de notre village, la petite enfance, la lecture publique et surtout la compétence école. La Communauté de Communes investit chaque année beaucoup d'argent dans les 21 écoles de notre territoire, ce qui nous permet non seulement de conserver nos écoles rurales, l'école étant l'âme d'une commune, mais surtout de les maintenir en très bon état. En 2014, d'importants travaux sont prévus à Bassac : une nouvelle cour plus grande et plus fonctionnelle côté parking, un préau réaménagé en salle polyvalente, le réfectoire rafraîchi. La commune ne pourrait pas faire face seule à ces travaux, ou alors au détriment d'autres travaux.

Un circuit touristique a été mis en place. Il permet de découvrir Bassac en partant du parking Rambaud, en passant par l'Abbaye, la Trache, le Moulin, les ruines de l'église Saint-Nicolas, et revenir dans la rue Rixendis jusqu'à la mairie. Ce circuit court mais très agréable permettra aux touristes de découvrir notre joli village et son patrimoine.

Le Mot du Maire (suite)

La prochaine tranche d'effacement de réseaux, route de Bourras, devrait voir le jour début 2015 et être suivi de l'aménagement de cette deuxième tranche englobant la route de Bourras sur un tronçon et le carrefour D18-D22.

Nous avons aussi recruté un CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) pour seconder l'employé municipal qui prépare sa retraite pour juillet 2015.

Notre employée de l'agence postale, Madame Valérie GILBERT, nous quitte pour de nouvelles fonctions plus intéressantes pour sa carrière. Nous la remercions pour les huit années passées à Bassac. Madame Sylvie RICHARD déjà formée en agence postale la remplacera à compter du premier septembre. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Je voudrais remercier les employés municipaux pour leur travail, la secrétaire, toujours attentive aux différentes demandes des administrés - le travail administratif étant de plus en plus complexe, il faut toujours se remettre en question, même si on approche de la retraite -, et l'employé communal, toujours aussi polyvalent et performant, même en fin de carrière.

Un merci tout particulier à Monsieur Jacky GIRAUD, conseiller municipal, qui a complètement refait le site Internet de la commune. C'est un site vivant avec toutes les informations nécessaires, vraiment bien fait, je vous conseille vivement de le consulter (<http://www.mairie-bassac.fr>).

Je remercie les différentes associations qui participent largement à la vie communale et l'Abbaye de Bassac sous l'égide de Madame Sandrine RICHARD qui organise de nombreuses manifestations en impliquant toujours le village. Ces manifestations et les événements culturels en général sont importants et utiles pour conserver un lien avec les Bassacois.

Pour ce qui est du projet de l'Abbaye, je ne peux pour l'instant vous en dire plus, simplement que le projet avance tout doucement. 2015 sera, je l'espère, une année décisive.

Je pense avoir fait le tour de tout ce qui me semblait important de partager avec vous.

Le rôle du Maire et de son équipe est d'être à l'écoute de chaque administré pour gérer les problèmes en toute neutralité et en toute équité en respectant les frontières.

Si chacun y met de la bonne volonté, si le respect est mutuel, alors tout ira pour le mieux.

Je terminerai sur cette note optimiste.

Le Maire
Nicole ROY



Votre nouveau Conseil



Nicole ROY
MAIRE - 60 ans
Retraitée



Dominique LAVENAT
1er ADJOINT - 57 ans
Agent Immobilier



Richard FICOT
2ème ADJOINT - 67 ans
Retraité



Denis RAYNAUD
36 ans
Agent SNCF



Michel SABATER
40 ans
Régleur Mécanicien



Michel BOINEAU
50 ans
Métallier



Catherine BOURGEOIS
51 ans
Serveuse



Hervé DUMAS
31 ans
Chef d'Entreprise TP



Jacky GIRAUD
55 ans
Profession Libérale



Sylvie HALOCHE
58 ans
Adjoint Administratif



Jean-Paul LAVAUD
54 ans
Viticulteur



Martine MALZAT
56 ans
Gérante Imprimerie



Pascal POTEVINEAU
46 ans
Chef d'Entreprise



Sébastien ROBIN
35 ans
Fonctionnaire



Eddy TOLLIS
40 ans
Dessinateur Industriel

Les Commissions

DELEGUES COMMUNAUTAIRES

Nicole ROY (Titulaire)
Dominique LAVENAT (Suppléant)

DELEGUES DU CNAS

(Comité National d'Action Sociale)
Délégué représentant les élus : Sylvie HALOCHE
Délégué représentant le PERSONNEL : Valérie GILBERT
Correspondant : Martine BELLEBEAU

DELEGUES DU CCAS

Sylvie HALOCHE
Dominique LAVENAT
Michel BOINEAU
Pascal POTEVINEAU
Nicolas AUGIZEAU - Représentant les Personnes Handicapées
Jean-Jacques MEUNIER - Représentant les Personnes Agées
Maurice LEBECQ - Délégué de l'UDAF
Marie-Noëlle VERGNAUD - Représentant les Personnes en Difficulté de Réinsertion

DELEGUES DU S.I.A.E.P de Foussignac (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Foussignac)

Denis RAYNAUD (1er Délégué Titulaire)
Jacky GIRAUD (2ème Délégué Titulaire)
Michel SABATER (Délégué Suppléant)

DELEGUES DU SYNDICAT DE LA GUIRLANDE

Jean-Paul LAVAUD (Délégué Titulaire)
Richard FICOT (Délégué Titulaire)
Michel SABATER (Délégué Suppléant)

DELEGUES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE MERIGNAC

Nicole ROY (Délégué Titulaire)
Eddy TOLLIS (Délégué Suppléant)

DELEGUES FOURRIERE - DEFENSE - CANICULE - PANDEMIE GRIPPALE

Fourrière : Michel SABATER (Délégué référent Communal)
Défense : Sébastien ROBIN (Délégué référent Communal)
Canicule & Pandémie Grippale : Richard FICOT
Canicule & Pandémie Grippale : Catherine BOURGEOIS

DELEGUES AU S.I.L.F.A (Syndicat Intercommunal de Lutttes contre les Fléaux Atmosphériques)

Jean-Paul LAVAUD (Délégué Titulaire)
Hervé DUMAS (Délégué Suppléant)

CHEMINS DE RANDONNEES - SECURITE ROUTIERE - CAUE

Chemins de Randonnées : Jean Paul-LAVAUD
Chemins de Randonnées : Martine MALZAT
Sécurité Routière : Michel BOINEAU (Délégué référent Communal)
CAUE : Eddy TOLLIS (Délégué référent Communal)
CAUE : Jacky GIRAUD (Délégué Suppléant)

COMMISSIONS BULLETIN MUNICIPAL - VOIRIES - APPELS D'OFFRE - SALLE DES FETES

Bulletin Municipal	Travaux & Voirie	Appels d'Offre	Salle des Fêtes
Jacky GIRAUD	Hervé DUMAS	Hervé DUMAS	Nicole ROY
Catherine BOURGEOIS	Jean-Paul LAVAUD	Michel BOINEAU	Catherine BOURGEOIS
Sylvie HALOCHE	Sébastien ROBIN	Richard FICOT	
Nicole ROY	Sylvie HALOCHE	Nicole ROY	
	Dominique LAVENAT	Dominique LAVENAT	
	Nicole ROY		

Location de la salle des fêtes : Tarifs 2014

Tarif Communal	1 jour en semaine	82 €
	1 Week-end	117 €
Tarif Hors Commune	1 jour en semaine	108 €
	1 Week-end	252 €
	Réunion ou vin d'honneur	108 €
	1 Week-end pour les Associations	185 €



En période hivernale à ces tarifs s'ajoute le chauffage qui est de 0,50 € par kwatt/heure.

Pièces à fournir :

Il est rappelé que le chauffage est dû par tout occupant même si la salle est mise à disposition gratuitement. Pour toute location, il est demandé un chèque de caution de 200€, une attestation d'assurance et le règlement de la location au plus tard à la remise des clés.

Règlement :

Vous prenez possession de la salle des fêtes et pendant cette location vous êtes le seul responsable.

Nous vous demandons de bien vouloir respecter les consignes suivantes afin que tout le monde vive en bonne harmonie :

Ne pas mettre la musique à tue-tête dans le respect du voisinage (nous avons des locataires dans l'enceinte de la mairie).

Veillez porter les chaises et les tables, ne pas les traîner sur le carrelage, ni les coller le long du mur.

Dans la cuisine :

Cafetière : Après utilisation de la cafetière, vous êtes priés de la restituer en état de fonctionnement. Les filtres doivent être enlevés et mis à la poubelle, la cafetière et les tasses doivent être lavées.

Congélateur : Ne pas débrancher le congélateur. Impérativement, laisser une bouteille d'eau à l'intérieur pour qu'il ne tourne pas à vide.

Réfrigérateurs : Après utilisation, prière de les nettoyer au vinaigre et de les laisser vides de tout objet (glaçons compris). Maintenir les portes des freezers ouvertes.

Débrancher les réfrigérateurs et ouvrir les portes.

Lave-vaisselle : Après utilisation, le laver. Afin que l'eau ne stagne pas sous les filtres il faut retirer le tube acier, dévisser les filtres et les nettoyer. Laisser la porte du lave-vaisselle ouverte.

Plan de travail, évier et gazinière : Laisser propres après utilisation. Pour découper sur le plan de travail, utiliser les 2 petites planches rouges, à découper. Utiliser le tampon Jex pour la gazinière.

Micro-ondes : Le débrancher et le laisser propre.

Dans le bar :

Ne pas abaisser la manette du côté droit.

La salle devra être restituée, propre. Tout le matériel (balai, seau, pelle) pour nettoyer la salle des fêtes se trouve sur l'estrade du côté droit dans la loge. Veuillez s'il vous plaît le ranger à sa place, après utilisation.

Les poubelles des WC devront être vidées.

Les ordures ménagères devront être déposées dans des sacs noirs et le tri sélectif dans des sacs jaunes qui seront ensuite versés dans les conteneurs.

Le verre sera porté au conteneur situé sur la Place Rambaud de Larocque (Place à proximité de l'école).

Si ces consignes ne sont pas respectées, la caution ne sera pas restituée.

Tarifs Communaux 2014 (suite)

Cimetière :

Concession 50€/m² pour 50 ans
Colombarium : 612 €

Défibrillateur :

La Communauté de Communes de Jarnac a financé l'installation de défibrillateurs dans toutes les communes de son territoire. Cet équipement qui doit être facile d'accès à tout moment a été installé dans la cour de l'école sur le mur côté dortoir de la maternelle.

Infos Pratiques

Agence Postale :

Lundi : 9h30 à 12h30
Mardi : 9h30 à 12h30
Mercredi : 9h30 à 12h30
Jeudi : 9h30 à 12h30
Vendredi : 9h30 à 12h30
Samedi : Fermée

Nouveau site Internet

<http://www.mairie-bassac.fr>

Il est rappelé que ce nouveau site internet n'a rien coûté à la commune et est entièrement réalisé et géré par une équipe de conseillers communaux.

The screenshot shows the homepage of the Bassac commune website. At the top left is the logo for the 'commune de Bassac', featuring a stylized green 'B' with a sun and a house. To the right, a green 'Connexion' button is visible, along with the date 'Jeudi, 8 Mai 2014' and the time '07:26:25'. Below the logo is a search bar with the text 'Recherche...'. A horizontal navigation menu contains the following items: 'Accueil', 'Découvrir Bassac', 'Vie Municipale', 'Vie Economique', 'Evenements', and 'Nous Contacter'. The main content area features a large photograph of a stone monument in a park-like setting, with the caption 'Pyramide de Condé' below it. Below the photo is a row of seven small circular icons. To the left, there are two sections: 'Actualites' with a sub-section 'REPAS DES AINES' dated '12 avril 2014' and 'Election Europeennes', and 'Manifestations' with 'BASSAC FESTIVAL LesSanedi' dated '19 juillet 2014'. To the right, there is a section 'Evenements à Venir' listing 'Permanence Mairie' for 'Ven Mai 09 @08:00 - 12:00PM', 'Lun Mai 12 @13:00 - 06:00PM', and 'Mer Mai 14 @13:00 - 06:00PM'. At the bottom right, there is a section 'En un Clic'.

En 1939, les Rimlingeois ont dû évacuer leur village de Moselle sur un ordre et après un long et pénible voyage, ils se sont réfugiés à Bassac. Certains sont restés. C'est le début d'une belle histoire d'amitié entre deux communes malgré leurs différences de langue, de culture et de mode de vie.

En 2012, soixante-dix ans après, au nom de la commune, j'ai accepté l'invitation d'Eric Hemmert, maire actuel de Rimling, qui désirait inaugurer une place de Bassac dans son village, geste hautement symbolique pour beaucoup. Ceci à l'instigation d'Edouard Hollinger, le doyen de Rimling, malheureusement décédé en 2013 qui a vécu cette évacuation et désirait pérenniser le devoir de mémoire envers les générations actuelles et futures.

Nous avons été accueillis très chaleureusement, c'était tellement émouvant, il y avait tant de reconnaissance dans les yeux de chacun.

Ce lien d'amitié qui existe déjà depuis soixante-dix ans pour certains s'est immédiatement confirmé et renforcé suite à notre visite.

En 2013, c'est Rimling qui a répondu à notre invitation, nous avons célébré le 8 mai tous ensemble, que d'émotions là encore. Après tant de merveilleux moments partagés, nous ne pouvions pas en rester là. Aujourd'hui une amitié sincère lie Rimling et Bassac et pour sceller ce lien et pérenniser cette amitié, Eric Hemmert et moi-même désirons signer une charte d'amitié. Ce projet devrait se concrétiser en 2015.



Je remercie Eric Hemmert d'avoir pris l'initiative de cette première rencontre. L'amitié est une chose précieuse, d'autant plus rare entre communes si différentes mais si proches par les souvenirs et l'entente amicale qui nous réunit aujourd'hui pour de longues années je l'espère.

Nicole ROY

Coordonnées de Rimling : Mairie de Rimling 10 rue de l'Eglise
57720 Rimling Tel-Fax: 03.87.09.98.02
E-Mail: mairie.rimling@wanadoo.fr
Site internet : <http://www.rimling.fr>

Repas des Aînés

Je suis très heureuse de vous accueillir aujourd'hui pour ce traditionnel repas des aînés, très heureuse aussi de démarrer un nouveau mandat avec vous.

Je tiens spécialement à vous remercier pour m'avoir renouvelé votre confiance pour les six prochaines années.

J'associe bien sûr toute mon équipe à ces sincères remerciements. Grâce à vous, je vais pouvoir travailler avec une équipe que j'ai choisie. Ils ont tous le désir de s'investir avec moi dans la gestion de la commune au mieux des intérêts et du bien-être de chacun. Ils ont chacun leur domaine de compétence, et nous formons une véritable équipe, ils sont tous là aujourd'hui et j'aimerais qu'ils me rejoignent sur la scène pour se présenter.

Le repas des anciens est un moment que j'aime particulièrement, cette journée est la vôtre et nous sommes là pour vous chouchouter et faire en sorte que vous passiez un moment très agréable avec nous.

C'est aussi l'occasion de revoir certains visages, comme Mathilde qui revient spécialement pour cette journée.

Bienvenue aussi à ceux qui partagent ce moment avec nous pour la première fois.

J'ai une pensée bien sûr pour ceux qui nous ont quittés, une pensée particulière pour Marcel Duqueroix, mais aussi à toutes les personnes malades ou seules.

Une main tendue, un sourire, sont souvent beaucoup plus efficaces qu'un médicament.

J'espère que vous apprécierez ce repas préparé avec soin par nos restaurateurs Evelyne et Philippe Merle.

Je vous souhaite un bon appétit.





Traditionnellement, le mois de janvier est l'occasion d'adresser des vœux à tous ceux qui nous sont chers. Pour ne pas déroger à la tradition, je suis très heureuse de vous accueillir nombreux pour cette cérémonie. En mon nom et celui de toute l'équipe municipale, je vous souhaite à toutes et tous, une très belle année 2014, la santé, la plus grande richesse et beaucoup de bonheur en famille. Nous avons la chance de vivre dans une commune à taille humaine où tout le monde se connaît plus ou moins. A cette occasion, j'aimerais souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants de notre commune s'ils sont présents. Je pense bien sûr à toutes ces personnes chères qui nous ont quittés en 2013. Personnellement, je pense beau-

coup à ma maman. N'oublions pas les personnes malades, dépendantes ou tout simplement seules. En ces temps difficiles pour tout le monde, faire preuve de solidarité est très important. La nouvelle année est également l'occasion de faire les bilans, je vais faire un rapide tour d'horizon des réalisations de la municipalité pour l'année écoulée.

La première tranche d'aménagement du bourg, Route de Condé, s'est terminée début 2013. C'est un aménagement modeste certes, mais qui a changé cette entrée de bourg, suite à un effacement de réseaux. Autre réalisation importante, la salle des fêtes, un nouveau chauffage a été installé, plus confortable et moins énergivore, des toilettes entièrement repensées et accessibles aux personnes à mobilité réduite, cette salle carrelée et repeinte dans des tons sobres, la cuisine réaménagée. Comme vous pouvez le constater, ces travaux ne sont pas entièrement terminés. Il reste quelques retouches et petits aménagements à faire dans les toilettes et le couloir.

J'espère que le résultat vous plaît et je m'excuse de la date tardive des vœux cette année. Des lampadaires et des guirlandes de Noël ont été installés dans les endroits qui en étaient encore dépourvus. Un petit camion benne a été acheté, côté investissement, de la voirie est prévue à Cheville, le tracteur tondeuse a besoin d'être remplacé, nous avons aussi deux logements locatifs à rénover. Il faudra prévoir l'effacement des réseaux route de Bourras, le SDEG a réalisé l'étude et nous avons été acceptés en comité d'effacement, mais ce ne sera que fin 2014, début 2015. Je voudrais remercier les associations pour leur implication dans la vie communale. Les manifestations organisées fédèrent de nombreux bénévoles et permettent de maintenir le lien social entre les habitants. Merci aussi au personnel communal pour leur travail. Ils sont compétents et efficaces. Je remercie également l'équipe municipale.

Nous avons la chance de faire partie de la Communauté de Communes de Jarnac, une communauté dynamique avec des compétences importantes : l'économie, le tourisme important à Bassac, avec le fleuve Charente et l'Abbaye qui sont les principaux attraits de notre village, la petite enfance, la lecture publique et surtout la compétence école. La Communauté de Communes investit chaque année beaucoup d'argent dans les 21 écoles du territoire. Cela nous permet d'avoir des écoles entretenues pour le bien-être des enseignants et de nos enfants. En 2014, d'importants travaux sont prévus à Bassac, une nouvelle cour d'école plus grande et plus fonctionnelle, le préau réaménagé pour en faire une salle polyvalente. La commune ne pourrait pas assumer tous ces travaux ou alors au détriment des autres travaux. Je remercie le président Annick Martaud de sa présence, notre percepteur M. Dancy, la presse Samuel et Séverine et bien sûr vous tous. Je voudrais évidemment vous faire part de ma décision de me représenter aux prochaines élections. Il reste encore beaucoup de choses à faire pour Bassac. Durant ces six années, j'ai aimé m'investir dans la gestion de notre commune. Ça n'a pas été toujours facile, bien sûr, mais j'aime ma commune et ses habitants tout simplement.



Je vous souhaite de passer un bon moment en dégustant les délicieuses galettes préparées par notre boulanger. Je les remercie de leur présence.

Nicole ROY

Les Investissements de la Commune

PREVISIONS DES INVESTISSEMENTS 2014

	Restes à réaliser 2013	Propositions 2014	Montant global pour 2014
Aménagement entrée Ouest - Rte de Condé	1 396,28 €		1 396,28 €
Résorption sources lumineuses au mercure	1 944,00 €		1 944,00 €
Candélabres Rte de Condé et parking cimetièrre	2 158,50 €		2 158,50 €
Chemin de Cheville au logis de Lafont		17 000 ,00 €	17 000,00 €
Place Rue des Moulins - Rue Rixendis Lorichès		2 850,00 €	2 850,00 €
Salle des fêtes : Carrelage, WC, Chauffage	11 538,41 €		11 538,41 €
Aménagement entrée Nord – Rte de Bourras		15 000,00 €	15 000,00 €
Candélabre cour mairie pour blues	503,27 €		503,27 €
Logiciel Ségilog	2 128,00 €		2 128,00 €
Toiture sacristie		6 503,54 €	6 503,54 €
Tracteur-tondeuse ISEKI TXG237		18 000 ,00 €	18 000,00 €
Auto-laveuse Karcher		1 800,00 €	1 800,00 €
VC 11 Chemin des Essarts		5 250,00 €	5 250,00 €
Matériel informatique		4 800,00 €	4 800,00 €
			90 872,00 €

Les Projets Communaux

Mise en place d'un panneau stop

au carrefour de la route de Condé, et la route de Bourras.

En effet, ce carrefour étant très dangereux, certains usagers coupent le carrefour en prenant la route de Bourras.

Nous espérons ainsi mieux gérer ce problème.

La Commune



Le CD réalisé par les Ecoliers de Bassac

Les acteurs principaux de ce projet très original, ce sont eux : les enfants. Les 55 élèves de l'école de Bassac - Triac-Lautrait concoctent en ce moment un album de blues et préparent un concert, épaulés par le groupe The Honneymen. Le tout premier atelier de chant a réuni discrètement les mélomanes en herbe et les musiciens professionnels jeudi et vendredi derniers dans la salle des mariages de Bassac. *«Ce ne sera pas un CD réalisé en interne et que les parents vont se repasser de main en main pour le copier, mais d'un véritable album cinq titres»*, prévient Jérôme Vergnaud, le bouillonnant directeur de l'école, à l'origine de cette aventure musicale hors du commun.

Une aventure qui a débuté par une rencontre. En juillet puis en octobre, Jérôme Vergnaud prend contact avec Michel Rolland, le patron de Blues Passions. Le chef d'établissement a l'habitude de mener des projets d'école sur le thème du voyage et cette fois il a envie de travailler sur la Louisiane. *«L'Atchafalaya, les rives du Mississippi sont autant de lieux mythiques qui ont vu naître le blues et influencé les genres musicaux contemporains»*, s'enthousiasme-t-il. Son projet, il l'a déjà baptisé «Du blues dans le bayou de Bassac», le bayou étant une étendue d'eau formée par les anciens bras et méandres du Mississippi. Entre Jérôme Vergnaud et Michel Rolland, le courant passe, se souviennent les deux hommes. *«Jérôme a des idées touffues comme le bayou»*, rigole le patron du festival cognaçais. Michel Rolland lui ouvre son carnet d'adresses : il met en contact le directeur de l'école et les Finistériens de The Honneymen. Les deux frères Jim et Elmor Jazz sont connus comme le loup blanc à Blues Passions. En 2010, ils ont fait la première partie des papis barbus ZZ Top et remporté le prix du meilleur groupe français. Incroyable hasard, le groupe cherche des voix d'enfants pour son prochain opus.

Deux concerts le 28 juin

Étonnant concours de circonstances, cet album, ils ont prévu de l'intituler «Du blues in the bayou». Tout ce petit monde est donc fait pour se rencontrer. Le modeste projet musical prend alors une envergure inattendue. Les 55 élèves sont tous associés à l'opération. *«Un groupe est constitué pour réaliser les voix donc. L'idée naît aussi de demander aux plus petits de maternelle de réaliser la jaquette du disque. D'autres seront chargés de confectionner le livret accompagnant l'album.»* Pour lancer l'opération singulière, il faut aller à la pêche aux sous. L'Éducation nationale, le Conseil Général, le Pays, la mairie de Bassac, des maisons de cognac, chacun apporte sa pierre. *Nous avons créé une association : Blues in Bassac, une école en bleu.»*

Cognac Blues Passions a accepté d'assurer la communication de l'événement. Au-delà de la réalisation de l'album, deux concerts sont programmés à Bassac le 28 juin, jour de la fête de l'école. D'ici là, plusieurs ateliers musicaux sont prévus dans la salle des mariages de Bassac transformée en studio d'enregistrement.

Jim et Elmor Jazz abordent le projet avec une bonne dose d'enthousiasme. Pour eux aussi, l'expérience s'annonce enrichissante. *«Nous avons l'habitude de travailler avec des jeunes, mais plutôt dans les cités»*, expliquent les deux frères.



Premier atelier de chant avec les enfants jeudi et vendredi derniers dans la salle des mariages de la mairie de Bassac.

Les Projets Communaux (Suite)



2ème Tranche d'aménagement du Bourg

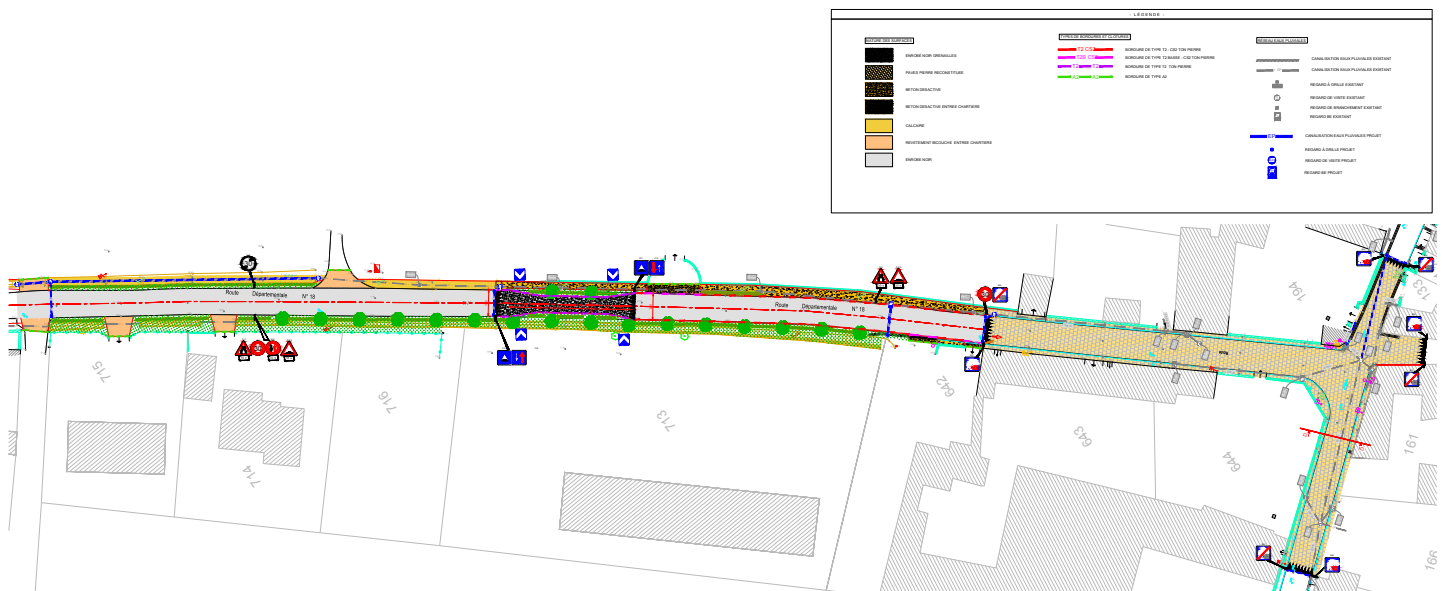
Aménagement de la D18, route de Bourras, pour faire suite à la première tranche, route de Condé. Mise en place d'un rétrécissement de chaussée et aménagement des abords.

Les travaux commenceront début 2015.



Ci-dessous

Le plan de l'aménagement de la D18, route de Bourras.



Bientôt 16 ans ? pensez au recensement



JOURNÉE DÉFENSE
ET CITOYENNETÉ

ESN/SO – CSN POITIERS

Depuis la suspension du service national, le **recensement est obligatoire et universel**. Il concerne garçons et filles dès l'âge de **16 ans**, et jusqu'à trois mois au-delà de la date anniversaire, à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité nationale.

Dans le cadre de la modernisation de l'Etat, vous avez également la possibilité de faire cette démarche en ligne sur le site www.mon-servicepublic.fr/le-recensement-citoyen-en-ligne

L'attestation de recensement délivrée par la mairie, **est obligatoire pour toute inscription aux concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité de l'état.**

Après avoir effectué la **Journée défense et citoyenneté (JDC ex JAPD)**, en principe l'année suivant le recensement, soit aux environs de 17 ans ½, le jeune administré reçoit un certificat de participation à la JDC, également obligatoire à toute inscription.

Cette démarche citoyenne permet :

L'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Pour tous renseignements relatifs à ce rendez-vous, vous pouvez également consulter le site du Ministère de la Défense :

www.defense.gouv.fr/jdc



www.defense.gouv.fr/jdc



Vous pouvez prendre contact auprès du CSN de Poitiers

Mail

csn-poitiers.jdc.fct@intradef.gouv.fr

Téléphone

05.49.00.24.69

Courrier

Centre du Service National de Poitiers

Quartier Aboville - BP 90647
86023 POITIERS CEDEX



 **DÉPISTAGE
DU CANCER
COLORECTAL**

dès
50
ANS
c'est le
moment

Adresse :

10, chemin de Frégeneuil
CS 72317 SOYAUX
16023 ANGOULEME cedex

FAITES LE TEST CHEZ VOUS, TOUS LES 2 ANS.

Le plus souvent, dépisté à temps, un cancer colorectal n'est pas méchant. Parlez-en avec votre médecin traitant.

Contacts :

Docteur Françoise BOLVIN
Brigitte FLOUCH
Barbara MAROT
Téléphone : 05 45 68 30 21
Fax : 05 45 92 14 75




Dépistage
des cancers dans le Nord

**5 MINUTES DE VOTRE TEMPS
PEUVENT VOUS SAUVER LA VIE !**

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à
contacter l'ADCN au 03 20 06 38 12, www.adcn.fr



ORCHIDEE (ORganisation CHarentaise d'Information et de DÉpistage) est une association co-financée par les Caisses d'Assurance Maladie et l'Etat, en liaison avec les médecins généralistes, gynécologues, gastroentérologues et radiologues de la Charente.

Dépistage organisé et gratuit des cancers du sein et colorectal :

Pour le dépistage du cancer du sein :

sont concernées les femmes de 50 à 74 ans résidant en Charente,
il consiste en une mammographie avec 2 clichés par sein et un examen clinique chez un radiologue au choix de l'assurée dans tous les cabinets de radiologie de la Charente. Cette mammographie présente l'avantage de bénéficier d'une deuxième lecture.

Pour le dépistage du cancer colorectal :

sont concernés les hommes et les femmes de 50 à 74 ans résidant en Charente,
il se fait à l'aide d'un test hémocult (recherche de sang dans les selles) tous les deux ans.
Pour obtenir une invitation ou des renseignements, appelez le : **0 800 102 258 (N° vert gratuit)**



Un contrat détaillé pour plus de transparence

D'une validité d'un an, le contrat Présence Verte est renouvelable par tacite reconduction. Il contient tous les éléments juridiques et commerciaux ainsi que les renseignements nécessaires à la mise en œuvre des interventions :

- Informations concernant l'état de santé de l'abonné, la configuration de son habitat, son mode de vie et toute précision pouvant être utile à l'intervention éventuelle des secours
- Informations pratiques sur le réseau de solidarité – coordonnées, plages de disponibilité, priorités d'intervention...
- Coordonnées et horaires de permanence du médecin traitant
- Coordonnées des services d'urgence locaux
- Eléments juridiques et commerciaux dont la clause de rétractation ou encore les tarifs et le mode de paiement défini lors de la signature. En toute confidentialité.

La qualité de service Présence Verte dépend en grande partie de la précision de ces informations. C'est pourquoi, les données relatives à la santé de l'abonné sont indispensables pour garantir au service de télé-assistance, ainsi qu'aux interventions d'urgence, leur efficacité maximale. Bien sûr, ces informations sont conservées dans le plus strict respect des règles de confidentialité.

Info 16

Missions

Un Centre d'information pour les jeunes, les adultes, les familles... pour les informer sur tous les sujets qui les concernent dans leur vie quotidienne.

Un espace pour s'informer

Info16 est un Bureau d'Information Jeunesse mis en place par ASSOCIA (Association loi 1901) en 1977, à l'initiative de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, d'Elus, d'Associations. C'est une structure devenue autonome en juillet 2007.

Par convention avec le Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, il est membre du Réseau National Information Jeunesse, adhérent d'une charte, et identifié par un logo national.

Il participe à l'animation du Réseau Information Jeunesse en Charente. Il informe les jeunes, les adultes, les familles..., sur tous les sujets qui les intéressent en partant de leurs besoins, et propose :

- Un accueil immédiat personnalisé et sans rendez-vous, anonymat, confidentialité, entrée libre
- Une documentation complète
- Des prestations de services
- Des espaces thématiques, des événements

C'est :

* Un lieu ressources pour les professionnels

* Un partenaire des institutions et des associations engagées dans la réflexion sur les problématiques sociales, économiques, et culturelles.

Nous vous accueillons :

du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.



L'Etat simplifie vos démarches

Passeport et Carte d'Identité

Carte d'Identité

Bénéficiaire

Vous devez être de nationalité française.

Votre présence est exigée lors du dépôt de la demande.

Démarches

Où faire la demande ?

À la mairie de votre domicile,

À l'antenne de police de votre choix si vous habitez à Paris,

À l'ambassade ou au consulat si vous habitez à l'étranger.

Attention : le service peut exiger que le dépôt du dossier se fasse uniquement sur rendez-vous.

Quelles sont les pièces à fournir ?

Un formulaire de demande de carte d'identité est remis au guichet. Il doit être complété et signé.

Coût : Gratuit

Retrait de la carte

Délai d'obtention

La carte d'identité n'est pas fabriquée sur place et ne peut donc pas être délivrée immédiatement. Les délais de fabrication dépendent du lieu et de la période de la demande. Par exemple, à l'approche des vacances d'été, les délais peuvent augmenter de manière significative.

Durée de validité : 15 ans

Les cartes établies à compter du 2 janvier 2004 ont une durée de validité de 15 ans, au lieu de 10 ans
Sauf pour les enfants mineurs - Validité de 10 ans

Passeport

Pour demander un passeport biométrique, vous devez vous rendre en personne dans une mairie équipée (ou autorité consulaire si vous résidez à l'étranger), muni des pièces justificatives nécessaires. Les documents à présenter dépendent de votre situation et notamment de la possession d'une carte d'identité sécurisée.

Bénéficiaire

Vous devez être de nationalité française.

Votre présence est exigée lors du dépôt de la demande et du retrait du passeport.

Démarches

Lieu de la demande

Les démarches peuvent être effectuées, quel que soit votre lieu d'habitation :

- en France : dans l'une des mairies (ou antennes d'arrondissement à Paris) équipées d'une station biométrique,

- à l'étranger : auprès de votre consulat (ou votre ambassade).

Formulaire cerfa n°12100*02 de demande (à imprimer après l'avoir rempli en ligne ou à remplir sur place)

Timbres fiscaux : 86 €

(ou 89 € pour une demande à l'étranger ou en Outre-Mer si la photo est prise directement au guichet)

2 photos d'identité identiques et conformes aux normes

Justificatif du domicile : original + photocopie

Carte d'identité sécurisée : original + photocopie

Santé et Urgences

Médecins à proximité

Docteur Comte Didier - Mérignac	05 45 35 83 53
Docteur Martin Marie-Claude - Mérignac	05 45 35 83 53
Docteur Thébaud Jean-Paul - Mérignac	05 45 35 81 79
Docteur Favreau Patrick - St Même	05 45 81 94 90
Docteur Le Borgne Thierry - St Même (Dentiste)	05 45 81 91 49

Infirmières à proximité

Réaux Annie - Mérignac	05 45 35 94 65
C.S.I. des Carrières - St Même	05 45 81 95 08
Farida Lounis - Saint-Simon	06 43 61 62 87

Pharmacies à proximité

Roblin-Laroche Nadine - Mérignac	05 45 35 80 41
Pharmacie des Carrières - St Même	05 45 81 90 55

Urgences

Pompiers : 18

Gendarmerie de Jarnac : 05.45.81.45.73

Police : 17

Urgence Médicale : 15 ou 112 portable

Sans abri : 115

Centre hospitalier : 05.45.80.15.15

Clinique Arc en Ciel : 05.45.82.12.07

Centre anti-poison : 05.56.96.40.80

EDF (sécurité et dépannage) : 0 810 333 016

GDF (sécurité et dépannage) : 0800 47 33 33



Annuaire des Entreprises de Bassac

Vie pratique

Quelles entreprises avez-vous à disposition sur la commune ?

Nom	Activité	Adresse	Téléphone/Fax
Auberge de Condé	Hôtel - Restaurant	Rue Rixendis Lorichès	05 45 83 09 67
Aupit Stéphane	Négociant en cognac, pineau et vin de pays	Cheville	05 45 32 05 93
Bâti Multiservices	Divers petits travaux construction	Rue Rixendis Lorichès	05 45 82 36 81
D.S.V. Couverture	Couverture Zinguerie	Route de Bourras	05 45 80 99 08
Domaine de la fontaine de la Pouyade	Négociant en cognac et champagne	Route de Bourras	05 45 81 92 88 05 45 81 77 74
Dudognon Père et Fils	Menuiserie générale	La Croix Saint Benoît	05 45 81 93 32 05 45 81 99 70
Giraud Jacky	Formation Informatique CAO/DAO	La Croix Saint Benoît	05 45 81 98 97
Lavenat Bernard	Négociant en cognac, pineau et vin de pays	Cheville	05 45 81 93 30 05 45 81 95 34
Le Fournil de Bassac	Boulangerie <i>(Fermeture hebdomadaire le mardi)</i>	26, Route de Condé	05 45 36 50 78
L'Essille	Hôtel - Restaurant	Route de Condé	05 45 81 94 13 05 45 81 97 26
M.P.S. Mr Platet	Terrassement Assainissement	Route de Condé	06 15 09 73 32 05 45 32 14 76
Maison d'accueil Abbaye de Bassac	Accueil de jour	Cour de l'église	05 45 81 94 22
Meunier Jean-Jacques	Sculpteur Ebéniste Auto-Entrepreneur	Route de Condé	05 45 81 94 48 05 45 81 99 97
Mounier Pascal	Mécanique générale	Route de Condé	05 45 81 96 95
Roy Sébastien	Horticulteur Fleurs/Légumes	Bassigeau	05 45 81 32 51 ou 06 31 67 77 51
Dumas Hervé	Terrassement Assainissement	Route de Condé	05 45 83 04 74
S.M.B.	Menuiserie générale	Route de Condé	05 45 81 95 75 05 45 80 85 19
Thomas Edmond	Editions Plein Chant	Route de Condé	05 45 81 93 26
MEUNIER Michael	Maçon - Tailleur de Pierre	Route de Condé	05 45 36 25 10
POTEVINEAU Pascal	ENTRE'SPORT	Route de Condé	05 45 80 52 63

Information Frelon Asiatique

Dans le cadre du dispositif de lutte contre le frelon asiatique, nous souhaitons attirer votre attention sur la recrudescence de signalements de nids dans les cheminées. Depuis 3 ans, nous avons constaté qu'il s'agissait systématiquement de frelons européens. Dès lors, la destruction de ces nids revient à la charge des propriétaires.



Annuaire des Assistantes Maternelles

LISTE DES ASSISTANTES MATERNELLES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JARNAC

Cette liste est réactualisée tous les mois suivant les renseignements fournis par les assistantes maternelles qui le souhaitent au Relais Assistantes Maternelles.

Cependant, les données des disponibilités sont très fluctuantes en raison de déménagement, changement de travail, mutation, congé maternité, arrêt maladie, etc. Tous ces événements imprévus libèrent des places d'accueil ; aussi appelez le Relais pour connaître les éventuelles modifications et les dernières disponibilités mises à jour.

N°	Nom - Prénom	Adresse	Code Postal	Commune	Téléphone	Places agréées	Places disponibles
1	ACKERMANN Nadège	25 Route des Fins Bois	16200	BOURG-CHARENTE	05.45.32.10.37	2	1
2	ARNAULT Christelle	75 Route de Nercillac Le Champ des Chaumes	16200	REPARSAC	06.86.07.12.13	3	1
3	AUZANNEAU Sandra	3 Rte de Vaux-Rouillac	16200	FOUSSIGNAC	05.45.80.58.71	4	1 en janv 2015
4	AVRIL Sabrina	5 Route de la Gare	16720	ST-MEME-LES-CARRIERES	06.74.91.82.09	3	0
5	BABAUD Catherine	40 Rue de Lautertal	16200	JARNAC	05.45.81.60.91	3	2
6	BAZOIN-DELENS Dolorès	4 Chemin du Terrier Rulot	16200	NERCILLAC	05.45.35.45.79	4	0
7	BENOIT Catherine	9 Rue de Lautertal	16200	JARNAC	05.45.81.26.75	4	1 en sept 2015
8	BERANGER Nathalie	3 Rue du Camp Romain	16200	STE-SEVERE	05.45.81.19.43	4	3
9	BERNARD Andrée	15 Bois Clos	16200	GONDEVILLE	05.45.35.03.77	3	2
10	BILLAUD Françoise	10 Rue du Puits La Jarrie	16200	SIGOGNE	05.45.80.99.06	4	2
11	BORDES-SICAIRE Mélinda	Bassigeau - 5 Rue de Ferrières	16120	BASSAC	05.45.80.82.37	3	indisponible
12	BOTTO Christelle	1 Route de l'Amandier -	16200	BOURG-CHARENTE	05.45.82.59.73	3	1
13	BOUCARD Marie-Françoise	4 bis Route Isaac de Laisné	16200	GONDEVILLE	05.45.80.59.96	3	0
14	BOULET Christine	1 Allée des Troènes	16200	JARNAC	05.45.35.81.77	4	2 en sept. 15
15	BOULINEAU Sylvie	4 rue de Guîtres	16200	CHASSORS	05.45.80.97.17	2	
16	BOUROUMEAU Françoise	26 Villefagnouse	16200	REPARSAC	05.45.80.59.32	4	1 en sept 2015
17	BOURSIER Elodie	8 Route des Marcassas	16200	JULIENNE	05.45.36.16.79 06.32.79.26.40	4	2 en sept. 14
18	BOUVERA Christine	6 bis rue de l'Aumonerie	16200	JARNAC	05.45.35.22.51	2	1
19	BRETAUD Corinne	2 Chemin de la Prairie - Triac	16200	TRIA-C-LAUTRAIT	05.45.36.24.83	4	1 en janv 2015
20	BROUSSE Marion	Lieu Dit Les Chambres - Chemin de la Prairie - Les Buges	16200	SAINTE-SEVERE	05.45.32.03.19	3	2 en sept 2015
21	CADUSSEAU-THIERY	222 Chemin du Terrier Pichon	16200	NERCILLAC	05.45.32.28.92	3	0
22	CHAIGNEAU Nadine	14 Route de Nanclas	16200	CHASSORS	05.45.82.57.31	3	3
23	CHASSAGNE Muriel	Lot Saute Ageasse - 24 Rue Pierre	16200	JARNAC	05.45.81.77.59	4	0
24	CLOCHARD Barbara	Rue de la Combe du Puy	16200	MERIGNAC	09.66.83.13.51	4	1 en sept 2015
25	COIRIER Christelle	19 Rue de la Petite Champagne	16200	JARNAC	09.80.49.58.11	4	2
26	CORNUT Sylvie	14 Rue Abel Guy	16200	JARNAC	05.45.81.63.58	4	1
27	COURAUD Catherine	8 Route de la Vinade	16120	BASSAC	05.45.81.98.95	4	indisponible
28	COUSIN Fabienne	Les Trois Cornières	16200	MERIGNAC	05.45.35.65.91	4	1
29	DALBET Pascale	69 Rue du Faubourg St-Pierre	16200	JARNAC	05.45.32.01.17	4	0
30	DE FONDAUMIERE	8 Rue des Pins - La Treille	16200	LES METAIRIES	06.22.84.58.91	4	1
31	DEJARNAC Maria-Clara	1 Impasse Saint-Cybard	16200	JARNAC	05.45.81.68.58	4	3
32	DENIBAUD Marie-José	19 Chemin du Bois Clos	16200	GONDEVILLE	05.45.81.27.02	3	0
33	DEPLANCHE Sandrine	5 Route des Renardières - Marancheville	16200	MAINXE	05.45.35.19.54	4	0
34	DESSET Karine	12 Rue du Chevallereau - Tilloux	16200	BOURG-CHARENTE	05.45.81.28.55	4	0
35	DOUCET Stephanie	3 Chemin de la Croix- Orlut	16200	MERIGNAC	06.76.59.72.83	3	3
36	DRUGEON Claudine	11 Résidence Les Chabannes	16200	JARNAC	05.45.81.19.50	4	1 en sept. 14
37	DUBOIS Annick	217 Rue de la Remonerie	16200	NERCILLAC	05.86.86.97.00	4	0
38	DUBOIS Nathalie	Impasse Guille	16200	JARNAC	05.45.81.01.98	4	2 en sept. 15
39	ELYOUSSFI Coralie	Rue de l'Angoumois	16200	MERIGNAC	06.71.56.14.88	3	

Annuaire des Assistantes Maternelles(suite)

40	FAGANAS Monique	61 A Avenue d'Ecosse	16200	JARNAC	05.45.81.22.07	4	2 en sept 2014
41	FERREIRA MOURA Nathalie	12 bis Route Isaac de Laisne - Lieu dit	16200	GONDEVILLE	05.45.81.77.26	2	1 en sept 2014
42	FORT Karine	11 rue du Canton - Ransanne	16200	FOUSSIGNAC	05.45.36.45.77	5	1
43	GABORIT Murielle	7 Rue de la Pyramide de Condé – Triac	16200	TRIAAC-LAUTRAIT	05.45.82.87.79	4	1
44	GESTRAU Ophélie	8 route de Bourras	16120	BASSAC	05.45.35.87.28	2	2
45	GILARDEAU Violaine	Le Petit Mur - 10 Chemin des	16200	MAINXE	06.66.16.50.68	4	0
46	GILLEREAU Catherine	17 Route Les Marcassas	16200	JULIENNE	06.66.83.07.16	2	2
47	GODINAUD Natacha	2 Impasse des Vignes	16200	CHASSORS	05.45.82.69.60	2	indisponible
48	HAURY Dominique	8 Rue de la Font Bodit	16200	JARNAC	05.45.80.83.07 06.63.37.84.89	4	1 en sept- 2 en janv
49	HULIN Marie-Chantal	119 Allée de Chez Froin	16200	NERCILLAC	05.45.80.96.40	4	2
50	INGRAND Natacha	14 Impasse des Vergers	16200	JULIENNE	05.45.83.39.94	4	1
51	JAYET Stéphanie	4 Rue de l'Ancienne Gare	16200	SIGOGNE	05.16.45.84.75	4	3
52	JOLY Nicole	53 bis A Route de Luchac	16200	JARNAC	05.45.81.19.72	3	2
53	LABROUSSE Martine	16 Avenue de l'Europe	16200	JARNAC	05.45.81.66.44	3	0
54	LACOMBE Nicole	Les Pigniers - 8 Rue des Tuiliers	16200	JULIENNE	05.45.32.59.13	4	1 en sept 14
55	LACROIX Nadine	2 Impasse du Moulin	16200	HOULETTE	05.45.80.99.88	4	0
56	LAGET Monique	10 Rue Mon Plaisir	16200	SIGOGNE	05.45.36.30.80	4	1
57	LAJUGIE Véronique	1 Rue du Stade - Les Mocrais	16720	ST-MEME-LES-CARRIERES	05.45.81.95.77	4	2+1 mi-tps
58	LAVENUE Marie-Claude	1 B Les Joncs	16200	HOULETTE	05.45.36.00.48	2	1
59	LEONARD Dominique	Champ de la Bosse -29 Route de Jarnac	16200	LES METAIRIES	06.87.66.52.03	4	1
60	LUTIAUD Liliane	9 Rue du Thidet	16200	STE-SEVERE	05.45.80.87.03	3	0
61	MALLEMANCHE Sylviane	Montedoux	16200	MERIGNAC	05.45.35.83.09	4	1 janv15
62	MARCELLY Catherine	6 Avenue de la Gare - Veillard	16200	BOURG-CHARENTE	06.29.89.46.94 05.45.80.89.25	4	1
63	MARIN Fabienne	Route de la Tonnelle	16720	ST-MEME-LES-CARRIERES	05.45.80.01.19	4	0
64	MARTIN Bénédicte	13 Rue Saint-Marcel	16200	JARNAC	05.16.45.80.05	3	3
65	MAYET Priscilla	2 Rue des Aigrettes	16200	REPARSAC	05.45.35.04.64	3	2
66	MAZEAU Rose-Marie	Chez Rethore	16200	BOURG-CHARENTE	05.45.81.64.18	4	0
67	MEHEE Céline	21 Rue des Velennes - Lautrait	16200	TRIAAC-LAUTRAIT	05.45.81.05.92	4	1
68	MIGOT Alexandra	24 Route des Velennes	16200	TRIAAC-LAUTRAIT	05.45.81.44.85	4	1
69	MOREAU POMMIER	4 Ter Rue Mon Plaisir	16200	SIGOGNE	05.17.22.51.70	2	2
70	MORENO Marina	A 1 Les Joncs	16200	HOULETTE	07.78.21.12.12	3	3
71	MULLON Katy	30 Rue de la Mairie	16200	TRIAAC-LAUTRAIT	05.17.22.42.23	2	1
72	MUNIER Armelle	4 Impasse de la Vigne à Chêne	16200	FOUSSIGNAC	05.45.35.29.43	3	1 (enseignant)
73	NAMBLARD Sandrine	5 Chemin de Rigolet	16200	MAINXE	05.45.32.53.08	4	2
74	NAVAUD Valérie	Les 3 Jannettes - Souillac	16200	JARNAC	05.45.83.60.00	4	4
75	N'GUYEN Khonesavanh	16 Rue des Fins Bois	16200	JARNAC	05.45.81.65.62	3	2 sept 14
76	NOEL Séverine	6 Route de Bouvier	16120	BASSAC	06.98.66.02.07	3	
77	NOEL Valérie	1 Impasse du Mas	16120	BASSAC	05.45.81.97.48	4	indisponible
78	PABOUL Laure	9 Allée Cité des Egards	16200	NERCILLAC	05.45.32.06.89	4	indisponible
79	PAQUET Laurence	36 Chemin de L'Olivet	16200	REPARSAC	05.45.80.89.30	4	0
80	PEIGNON Nelly	15 Route de Jarnac	16200	LES METAIRIES	05.45.35.96.83	4	indisponible
81	PETIT Adeline	245 Rue du Tignoux	16200	NERCILLAC	05.45.35.18.75	1	indisponible
82	PINEAUD Stéphanie	3 rue des Ecoles	16200	SIGOGNE	05.45.36.22.27	4	0
83	PLOQUIN Sandrine	17 Rue des Forezes – Le Cluzeau	16200	HOULETTE	09.52.93.88.70	3	
84	PODCZASZY Martine	13 Route de Sigogne - Luchac	16200	CHASSORS	05.45.81.67.10	4	2

Annuaire des Assistantes Maternelles(suite)

85	PONTCHARRAUD Virginie	1059 Route de Montour	16200	NERCILLAC	05.45.32.50.81	4	2 en sept. 14
86	POUVALOUE Josette	12 Rue du Bois Grignard Villeneuve	16200	CHASSORS	05.45.80.56.52	3	0
87	PRIOUZEAU Alexandra	7 Rue de la Taillée	16200	REPARSAC	09.53.82.42.18	4	2 en juil. 14
88	PUIG Carole	2 Allée de la Motte	16200	LES METAIRIES	05.45.80.85.79	4	
89	QUANTIN Brigitte	Rue des Bouvents - Cheville	16120	BASSAC	05.45.81.97.86	4	3
90	RABOUIN Séverine	18 Chemin de L'Ouche St-Pierre	16200	SAINTE-SEVERE		4	
91	RACHEDI Emilie	38 bis Rte de Luchac - Appt 11 Résidence Les Anciens d'Afrique	16200	JARNAC	05.16.75.02.18 06.29.09.21.27	4	1 en déc. 14
92	RAGUENAUD Bernadette	Route de la Rivière - Orlut	16200	MERIGNAC	05.45.90.83.12	3	0
93	RAYNAUD Christelle	5 Route de Condé - Les Sablons	16120	BASSAC	05.45.32.30.06	4	1 (enseignant)
94	RIVET Angélique	6 Rue des Tureaux	16200	SAINTE-SEVERE	05.45.82.28.73	4	3
95	RIVIERE Nathalie	9 Rue de l'Ancienne Gare	16200	SIGOGNE		4	
96	SALA Karine	1 Rue des Moines	16200	JARNAC	06.80.77.84.78	4	0
97	SANCHEZ Ascension	20 Rue Pierre Marcilhacy -	16200	JARNAC	06.69.01.52.94	3	0
98	SERVOUZE Annie	11 Rue de Verdun	16200	JARNAC	05.45.81.69.72	4	1
99	SIBILOUX Renée	74 Route de Cognac	16720	ST-MEME-LES-	05.45.81.92.70	4	
100	TAMBRUN Catherine	19 Route de Sigogne - Luchac	16200	CHASSORS	05.45.81.30.28	2	0
101	THEPAUT Dominique	59 Rue des Chabannes	16200	JARNAC	05.45.80.55.40	3	0
102	TIMPERMAN Christine	18 Rue des Ponts - Le Cluzeau	16200	HOULETTE	05.45.80.81.26	4	0
103	VALOTEAU Virginie	24 Rue des Douillons	16200	SIGOGNE	05.45.81.38.65	3	0
104	VAN DER ELST Virginie	17 Résid. Les Chenevières	16200	LES METAIRIES	09.83.06.00.85 06.67.97.96.30	4	1
105	VAN WONTERGHEM	Rue du Chail	16200	STE SEVERE	05.45.81.90.16	2	1
106	VAUTRIN Sophie	3 Chemin de Rigolet	16200	MAINXE	05.45.36.28.05	3	indisponible
107	VIU Patricia	24 Route de l'Amandier	16200	MAINXE	05.45.32.56.17	4	1
108	VOLTEAU Laurence	16 Lotissement de L'Albatros	16200	JARNAC	05.45.36.08.31	4	1 janv 2015

La CDC de Jarnac compte à ce jour 108 assistantes maternelles dont 101 en activité pour 377 places d'accueil

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter le RAM :
Mme Yolène BARBIER au 05.45.83.03.48

Dernière mise à jour : le25/07/2014



LUNDI COLLECTE SÉLECTIVE 2014

semaines impaires



CE CALENDRIER TIENT COMPTE DU REPORT DES JOURS FÉRIÉS

Calendrier des Collectes

JANV. 14	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.	JANV. 15
M1 FÉRIÉ	S1	S1	M1	J1 FÉRIÉ	D1	M1	V1	L1 36	M1	S1	L1 49	J1 FÉRIÉ
J2	D2	D2	M2	V2	L2 23	M2	S2	M2	J2	D2	M2	V2
V3	L3 6	L3 10	J3	S3	M3	J3	D3	M3	V3	L3 45	M3	S3
S4	M4	M4	V4	D4	M4	V4	L4 32	J4	S4	M4	J4	D4
D5	M5	M5	S5	L5 19	J5	S5	M5	V5	D5	M5	V5	L5 02
L6 2	J6	J6	D6	M6	V6	D6	M6	S6	L6 41	J6	S6	M6
M7	V7	V7	L7 15	M7	S7	L7 28	J7	D7	M7	V7	D7	M7
M8	S8	S8	M8	J8 FÉRIÉ	D8	M8	V8	L8 37	M8	S8	L8 50	J8
J9	D9	D9	M9	V9	L9 24	M9	S9	M9	J9	D9	M9	V9
V10	L10 7	L10 11	J10	S10	M10	J10	D10	M10	V10	L10 46	M10	S10
S11	M11	M11	V11	D11	M11	V11	L11 33	J11	S11	M11 FÉRIÉ	J11	D11
D12	M12	M12	S12	L12 20	J12	S12	M12	V12	D12	M12	V12	L12 03
L13 3	J13	J13	D13	M13	V13	D13	M13	S13	L13 42	J13	S13	M13
M14	V14	V14	L14 16	M14	S14	L14 FÉRIÉ 29	J14	D14	M14	V14	D14	M14
M15	S15	S15	M15	J15	D15	M15 25	S16	L15 38	M15	S15	L15 51	J15
J16	D16	D16	M16	V16	L16 25	M16	S16	M16	J16	D16	M16	V16
V17	L17 8	L17 12	J17	S17	M17	J17	D17	M17	V17	L17 47	M17	S17
S18	M18	M18	V18	D18	M18	V18	L18 34	J18	S18	M18	J18	D18
D19	M19	M19	S19	L19 21	J19	S19	M19	V19	D19	M19	V19	L19 04
L20 4	J20	J20	D20	M20	V20	D20	M20	S20	L20 43	J20	S20	M20
M21	V21	V21	L21 FÉRIÉ 17	M21	S21	L21 30	J21	D21	M21	V21	D21	M21
M22	S22	S22	M22 17	J22	D22	M22	V22	L22 39	M22	S22	L22 52	J22
J23	D23	D23	M23	V23	L23 26	M23	S23	M23	J23	D23	M23	V23
V24	L24 9	L24 13	J24	S24	M24	J24	D24	M24	V24	L24 48	M24	S24
S25	M25	M25	V25	D25	M25	V25	L25 35	J25	S25	M25	J25 FÉRIÉ	D25
D26	M26	M26	S26	L26 22	J26	S26	M26	V26	D26	M26	V26	L26 05
L27 5	J27	J27	D27	M27	V27	D27	M27	S27	L27 44	J27	S27	M27
M28	V28	V28	L28 18	M28	S28	L28 31	J28	D28	M28	V28	D28	M28
M29	S29	S29	M29	J29 FÉRIÉ	D29	M29	V29	L29 40	M29	S29	L29 01	J29
J30	D30	D30	M30	V30	L30 27	M30	S30	M30	J30	D30	M30	V30
V31	L31 14	L31	S31	D31	J31	J31	D31	V31	M31	S31	M31	S31

Information Déchetterie et Ordures Ménagères

Sacs Jaunes



Jour de Collecte : Lundi semaine Impaire
Calendrier : Page d'avant

Sacs Noirs



Jour de Collecte : Tous les Jeudis sauf jour férié, collecte décalée au vendredi

Sortez vos sacs le matin du jour de ramassage

Bassac est toujours mal noté pour le tri des déchets. Les poubelles sont posées n'importe où et sont souvent éventrées car sorties trop tôt et contiennent souvent n'importe quoi. En effet, les sacs noirs doivent être sortis le jeudi matin (ou le vendredi si jour férié dans la semaine), les sacs jaunes doivent être déposés ou sortis le lundi matin (ou le mardi si le lundi est férié).

Les containers installés à certains endroits de la commune sont destinés aux habitations des rues non desservies par le camion de ramassage :

Place des Bénédictins pour la rue de la Trache et la place de l'église

Rue des Moulins

Croix Saint Benoît

Impasse du Mas

Place de la Mairie pour la salle des fêtes, les écoles et les logements au-dessus de la mairie.

Pour les conteneurs à verre, ce n'est toujours pas mieux. Certaines personnes déposent le verre cassé au pied du conteneur, ce qui représente un danger.

Comme vous avez pu le constater, certains conteneurs ont été enlevés, notamment place des Bénédictins et rue des Moulins. Ces conteneurs initialement réservés à certains foyers où le camion des ordures ménagères ne pouvait accéder, servent maintenant à tout le monde. C'est devenu ingérable, des tas d'immondes jonchent le sol et ceci dès que les poubelles sont collectées.

Déchetterie de Jarnac

Zone d'emploi de Souillac

16200 JARNAC - Tél. : 05 45 81 72 45

Horaires d'ouverture

Lundi	9h-12h	14h-18h
Mardi	9h-12h	14h-18h
Mercredi	9h-12h	14h-18h
Jeudi	9h-12h	14h-18h
Vendredi	9h-12h	14h-18h
Samedi	9h-12h	14h-18h
Dimanche	Fermée	Fermée

De manière générale, les déchetteries sont gérées la plupart du temps par des collectivités qui peuvent également accepter l'ouverture aux artisans sous certaines conditions (financières, volume, etc.). Chaque déchetterie a ses propres règles.

Une fois les déchets collectés, la déchetterie, comme celle-ci, assure ensuite le choix de la meilleure filière pour les déchets : le recyclage, la valorisation matière, l'incinération ou le stockage dans un centre d'enfouissement.

Déposer ses déchets dans une déchetterie de Charente, c'est aussi effectuer un geste éco-citoyen.

Les déchets les plus courants sont :

Solvants usés, huiles usées

Déchets acides

Médicaments non utilisés (pensez aussi à les rapporter à votre pharmacien)

Déchets de peintures, vernis, encres et colles

Petits déchets chimiques en mélange

Déchets infectieux des soins médicaux ou vétérinaires

Déchets métalliques, de papiers et cartons

Pneumatiques hors d'usage

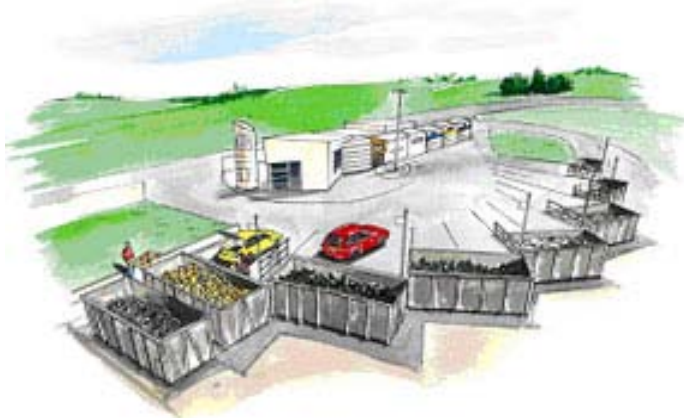
Déchets de bois, encombrants ménagers divers

Piles électriques, batteries usagées et ampoules

Déchets verts (provenant de jardinage,...)

Déchets de béton, briques

Cartouches d'encre d'imprimantes



Veillez bâcher vos remorques afin de ne pas semer à tous vents lors de votre passage et organiser votre chargement de manière à faciliter les transferts.

TABLE DES MARIAGES An 2013

Index	Ordre	Nom et prénom(s)	Date des actes	N° Acte
00001	00001	LAURENDEAU Daniel Laurent LAVAUD Jocelyne	20 juillet 2013	00001
00002	00002	LOCHU Ludovic Claude Michel BAUFRETON Charlène Isabelle Béatrice	10 août 2013	00002

TABLE DES NAISSANCES ET DES RECONNAISSANCES An 2013

Index	Ordre	Nom et prénom(s)	Type acte	Date de naissance	N° Acte
00001	00002	LEJOP Timéo <u>Châteaubernard (Charente)</u>	Hors commune	04 juin 2013	00004
00002	00001	PAVIE Ethan Patrick Michel <u>Cognac (Charente)</u>	Hors commune	11 mai 2013	00260

TABLE DES DECES An 2013

Index	Ordre	Nom et prénom(s)	Type acte	Date de décès	N° Acte
00001	00001	MARCHAT Renée Marie Henriette, veuve LACROIX Chateaubernard (charente)	Transcription	29 septembre 2013	00001
00002	00001	PAILLET Fernande, veuve PÉRONNAUD Bassac (Charente)		02 novembre 2013	00002
00003	00002	ROBIN André Jean Châteaubernard (Charente)	Transcription	29 novembre 2013	00003
00004	00003	WINTERSTEIN Jeanne Soyaux (Charente)	Transcription	03 décembre 2013	00004

Rappel des Arrêtés de la Commune



Pont de Vinade

République Française
Département de la Charente
Commune de Bassac

Arrêté 2013-026
INTERDICTION DE BAINNADE ET DE PLONGEON

Le Maire de la commune de Bassac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2
- Vu le code pénal et notamment son article R 610-5 ;
- Vu le code de la santé publique,
- Vu le code de l'environnement,
- Considérant qu'il appartient au maire, en tant qu'autorité de police municipale, de prendre, dans les domaines de sa compétence, les mesures appropriées pour préserver la salubrité, la santé publique, la sécurité, la protection de l'environnement;
- Considérant que le fleuve Charente est dangereux pour la baignade car il n'est pas aménagé à cet effet, que la qualité de l'eau n'est pas assurée;
- Considérant que l'autorisation de baignade, de la pratique de natation et des activités nautiques nécessitent un suivi sanitaire de contrôle de la qualité des eaux de baignade (contamination microbiologique par germes pathogènes, bactéries, etc.);
- Considérant que la commune ne procède pas à ces analyses;
- Considérant que la différence de température de l'eau entre la surface et le fond du fleuve peut générer un choc thermique pouvant engendrer une hydrocution;
- Considérant, l'absence d'aménagement de zone de baignade et donc l'absence de surveillance;
- Considérant, que dans l'intérêt de l'ordre, de la sécurité et de la salubrité publics, il est nécessaire d'interdire les plongeurs, la baignade.

ARRETE

Article 1 : La baignade dans le fleuve Charente est INTERDITE sur le territoire de la commune de BASSAC ainsi que les plongeurs et sauts.

Article 2 : Des panneaux de signalisation seront mis en place sur les lieux pour matérialiser la présente interdiction.

Article 3 : Le non-respect du présent arrêté se ferait aux risques et périls des contrevenants. La commune de BASSAC se dégageant de toute responsabilité en cas d'accident.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affichée en mairie et sur les lieux sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Cognac
- Monsieur le Commandant de groupement de gendarmerie de la Charente.

Bassac, le 14 Août 2013
Le Maire,
Nicole ROY

Rappel des Arrêtés de la Commune



La Petite Furne

République Française
Département de la Charente
Commune de Bassac

Arrêté 2011-07
**ARRETE MUNICIPAL INTERDISANT LA BAIGNADE
AU LIEU-DIT « LA PETITE FURNE »**

Le Maire de Bassac,

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-23 et L.2212-2-5 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les dangers sanitaires : mauvaise qualité de l'eau par intermittence;

Vu le danger que présente l'accès au site, en cas d'intervention des secours;

Considérant que la baignade au lieu-dit « La Petite Furne » représente un danger, que la qualité de l'eau n'est pas assurée, que la zone n'est pas surveillée.

ARRETE

Article 1: La baignade au lieu-dit « La Petite Furne » est interdite.

Article 2 : Des panneaux de signalisation seront maintenus en place sur les lieux pour informer de la présente interdiction.

Article 3 : Tout contrevenant qui passerait outre à cette interdiction le ferait à ses risques et périls, la responsabilité de la commune ne pourrait être engagée.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Copie du présent arrêté qui sera affichée en mairie et sur les lieux sera transmise à :

- Monsieur le chef de la brigade de gendarmerie de Jarnac
- Monsieur le Sous-Préfet de Cognac.

Le Maire, le Chef de brigade de gendarmerie de Jarnac sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bassac, le 22/03/2011
Le Maire, Nicole ROY

Rappel des Arrêtés de la Commune



République Française
Département de la Charente
Commune de Bassac

Arrêté 2014-013

MISE EN PLACE D'UN STOP AU CARREFOUR DES RD 22 ET RD 18 AU PR 31+1012

La Maire de la commune de Bassac,

Vu la loi N° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213-1 et L3221-3;
Vu le code de la route et notamment les articles R110-1 à 3, R411-2, R411-7, R415-6;
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 3ème partie - intersections et régimes de priorité) approuvée le 26 novembre 1974, modifiée le 6 décembre 2011;
Vu l'arrêté du 5 avril 2011, portant délégation de signature à M. le Directeur général adjoint chargé de l'aménagement et de l'éducation ainsi qu'aux chefs d'agences départementales de l'aménagement ;
Vu l'avis du Président du Conseil général de la Charente en date du 25 AVRIL 2014, représenté par le Chef de l'agence départementale de l'aménagement de JARNAC;
Vu la délibération du conseil municipal en date du 7 avril 2014;
Considérant qu'il convient de prévenir les accidents de la circulation au carrefour de la route départementale n° 22 au PR 31+1012, et de la route départementale n° 18, dans l'agglomération de BASSAC;
Il y a lieu de réglementer le régime de priorité de cette intersection.

ARRETE

Article 1 - Au carrefour de la route départementale n° 22 au PR 31+1012, et de la route départementale n° 18, dans l'agglomération de BASSAC, la circulation est réglementée comme suit :

Par un stop :

Dans le sens Jarnac-Vibrac, tout conducteur circulant sur la route départementale n° 22 doit marquer un temps d'arrêt à la limite de la chaussée abordée. Il doit ensuite céder la priorité aux véhicules circulant sur la route départementale n° 18, et ne s'y engager qu'après s'être assuré qu'il peut le faire sans danger.

Article 2 - La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sera mise en place par la commune.

Article 3 - Les dispositions définies par l'article 1 prendront effet le jour de la mise en place de l'ensemble des équipements.

Article 4 - Toutes les dispositions antérieures au présent arrêté et relatives au régime de priorité de l'intersection définie dans l'article 1 sont abrogées.

Article 5 - MM. le Président du Conseil général de la Charente,
le Chef de l'agence départementale de l'aménagement de JARNAC,
le Maire de la commune de BASSAC,
le Commandant du groupement de gendarmerie de la Charente,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

A Bassac, le 20/05/2014
Le Maire,
Nicole ROY

Rappel des Arrêtés de la Commune



République Française
Département de la Charente
Commune de Bassac

Arrêté 2014-015

MISE EN PLACE D'UN SENS PRIORITAIRE SUR RD 22 ENTRE LE PR 32+285 ET LE PR 32+325

ARRETE PERMANENT N° 2013-03-032-025-P

La Maire de la commune de Bassac,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213-1 et L3221-3;
Vu le code de la route et notamment les articles L411-3, R110-1 à 3, R411-2, R411-8, R411-25 et suivants;
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 - quatrième partie - signalisation de prescription) approuvée le 7 juin 1977, modifiée le 6 décembre 2011;
Vu l'arrêté du 5 avril 2011, portant délégation de signature à M. le Directeur général adjoint chargé de l'aménagement et de l'éducation ainsi qu'aux chefs d'agences départementales de l'aménagement;
Vu l'avis du Président du Conseil général de la Charente en date du 21 mars 2013, représenté par le Chef de l'agence départementale de l'aménagement de JARNAC;
Vu la demande de la commune en date du 1er MARS 2013;
Considérant, que la mise en place de chicanes sur la route départementale n° 22 entre le PR 32+285 et le PR 32+325, ne permet pas le croisement de véhicules en toute sécurité, il y a lieu d'instaurer un sens prioritaire.

ARRETE

Article 1 - La circulation de tous les véhicules circulant sur la route départementale n° 22, aux abords de la Chicane, entre le PR 32+285 et le PR 32+325 est réglementée comme suit :

Les conducteurs venant de JARNAC et se dirigeant vers BASSAC devront céder la priorité aux véhicules circulant dans le sens opposé.

Article 2 - La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sera mise en place par la commune.

Article 3 - Les dispositions définies à l'article 1 prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

Article 4 - Toutes les dispositions antérieures au présent arrêté et relatives à un sens prioritaire sur la section de voie définie dans l'article 1 sont abrogées.

Article 5 - Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de BASSAC.

Article 6 - MM. le Président du Conseil général de la Charente,
le Chef de l'agence départementale de l'aménagement de JARNAC,
le Maire de la commune de BASSAC,
le Commandant du groupement de gendarmerie de la Charente,

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

A Bassac, le 22/05/2014
Le Maire,
Nicole ROY

Rappel des Arrêtés de la Commune

Sur un arrêté de 1999 du maire de l'époque Mr Jean Marie MAQUET

ARRETE PRESCRIVANT LE BALAYAGE

Le Maire de BASSAC,

Considérant que l'entretien des voies publiques dans un état constant de propreté est le moyen le plus efficace d'assurer la salubrité du village et de prémunir les habitants contre les dangers des maladies épidémiques ;

Que les mesures prises par les autorités ne peuvent donner des résultats satisfaisants qu'autant que les habitants concourent, en ce qui les concerne, à leur exécution et remplissent les obligations qui leur sont imposées dans l'intérêt de tous ;

- Vu l'article 2212-2, e du code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'article R 610-5 du code pénal ;
- Vu le règlement sanitaire départemental ;
- Vu l'avis du conseil municipal.

ARRETE :

Art. 01 – Dans toutes les rues ou autres voies publiques, cours, rues ou passages privés, les propriétaires ou leurs locataires, sont tenus de faire balayer deux fois par semaine, depuis le mur jusqu'au caniveau, le devant et les côtés de leurs immeubles, qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas de trottoirs.

Art. 02 - Les produits de ce balayage seront mis en tas, et enlevés dans la journée. Il est expressément défendu de les pousser ou de les déverser dans les bouches d'égout.

Art. 03 - Outre le balayage des trottoirs, chacun doit devant son habitation, dépendances ou édifices, à ses soins, après le passage de la benne, balayer le caniveau et le laver pour faire disparaître la boue et faciliter l'écoulement de l'eau.

Art. 04 - Les trottoirs ou banquettes pavés doivent également être lavés par les soins des riverains. Ce lavage et celui des devantures de boutiques, s'il y a lieu, doivent être opérés au même moment que le lavage des caniveaux.

Art. 05 – Les ordures ménagères et les balayures des intérieurs des maisons, des cours, chantiers, magasins, etc... ne doivent pas être jetées sur la voie publique. Cette interdiction est formelle, et aucune dérogation ne peut y être faite, à quelque heure que ce soit du jour ou de la nuit.

Art. 06 - Les récipients et sacs à ordures sont vidés par les employés du service de ramassage et ils doivent être rentrés dans l'intérieur de l'immeuble, au plus tard un quart d'heure après le passage du véhicule de ramassage.

Art. 07 – Il est formellement interdit de répandre sur la voie publique les immondices contenus dans les récipients.



Rappel des Arrêtés de la Commune



Art. 08 – Le dépôt des ordures ménagères est interdit à l'entrée ou à la sortie des rues, ruelles, impasses ou passages non accessibles aux véhicules de ramassage.

Art. 09 - Il est défendu de mêler aux ordures ménagères les débris de bouteilles, de vitres, de poteries ou de matériaux. Le verre, le carton et le plastique devront être déposés dans les conteneurs situés sur la place publique de BASSAC, au hameau de Cheville, quant aux habitants de Bassigeau, un conteneur à verre est à leur disposition.

Art. 10 - Nul ne peut déposer dans les rues ou toute autre partie de la voie publique aucune ordure ou immondice après le passage du véhicule de ramassage.

Il est interdit d'y jeter à quelque heure que ce soit du jour ou de la nuit, du foin, de la paille, du papier, des prospectus, débris de bois, etc.

Art. 11 - Il est formellement interdit de déposer sur la voie publique et de mettre dans des récipients d'ordures ménagères, des résidus, cendres, escarbilles ou autres matières provenant d'établissements industriels, d'ateliers, etc. Ces produits sont conduits par les industriels dans des endroits désignés pour les recevoir.

Les débris de briques alimentaires, les débris de tailles de jardins particuliers, les débris provenant de travaux de construction, de démolitions, excavations ou déblais, que ces travaux soient publics ou particuliers, sont enlevés par les soins de ceux qui les produisent. Ce service n'incombe pas au service de nettoyage.

Art. 12 - Défense expresse est faite aux habitants de jeter dans les rivières, des ordures, immondices, débris ou autres matières, ni résidus que ce soit de ménage, de cuisine, de laboratoires, d'ateliers, ni dépouilles d'animaux, ni animaux morts.

Art. 13 – Il est défendu de brûler de la paille ou toute autre matière dans les rues ou sur aucun autre point de la voie publique.

Art. 14 – Dans les temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires, sont tenus de balayer la neige devant leurs maisons, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau, en dégageant celui-ci autant que possible. En cas de verglas, ils doivent jeter du sable, des cendres ou de la sciure de bois devant leurs habitations.

Art. 15 – En temps de gelée, il est défendu de sortir sur la rue les neiges ou glaces provenant des cours ou de l'intérieur de l'habitation. Il est également défendu de faire couler de l'eau sur la voie publique ou les trottoirs.

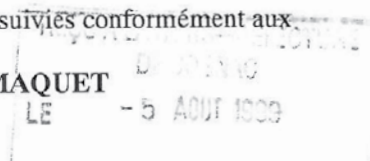
Art. 16 – Il est défendu d'uriner contre les bâtiments particuliers, les édifices publics et sur aucune partie de la voie publique, ailleurs que dans les lieux installés pour cet usage.

Art. 17 – Il est défendu de jeter par les fenêtres ou croisées des habitations bordant la voie publique, à quelque heure que ce soit du jour ou de la nuit, de l'eau, des débris de ménage ou autres objets.

Art. 18 – Les pots de plantes ou fleurs peuvent être placés sur les balcons ou sur les appuis de fenêtres garnies de barres solidement fixées. L'arrosage ne doit pas se faire aux fenêtres.

Art. 19 – Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Le Maire, Jean-Marie MAQUET





LA SPIRALE DES ARTS

Présidente : Laurence Challan-Belval

06 17 38 61 68

La première édition du **BASSAC FESTIVAL 2014** s'est déroulée le week-end du 19/20 juillet 2014.

BASSAC FESTIVAL fait tout naturellement référence à un lieu fort : l'Abbaye bénédictine Saint Etienne de Bassac, dont les murs millénaires déclenchent émerveillements, et présente le village charentais de Bassac au charme poétique.

BASSAC FESTIVAL est aussi un festival qui invite les publics à la découverte et à la curiosité artistiques, à l'échange, afin de dynamiser la vie culturelle et de valoriser les patrimoines.

Pour sa première édition 2014, le festival a présenté une programmation d'artistes de tous horizons dans un souci de mélange des genres : musique, chanson, danse, photographie, histoire de l'architecture, pour le plaisir et la joie de tous, petits et grands.

Le festival a débuté le samedi 19 juillet à 18h par «La cifour et la galemi», spectacle jeune public créé par Pta SCHNEIDER (Compagnie Gaspard).

Ce spectacle est l'histoire librement adaptée de la fable de Jean de La Fontaine «la cigale et la fourmi». Les enfants ont été transportés dans un univers poétique, entre conte, chansons, danse, et en interactivité avec le public.

Le même jour à 20h30 s'est produit le duo **ARTEMISIA** (Corinne HOURNAU flûte traversière et Magalie POULBOT, luth, théorbe et guitare baroque).

Ce duo a fait voyager entre histoire et modernité au cours d'une promenade contée par Sandrine RICHARD, conférencière de l'Abbaye de Bassac, pour finir avec un concert dans l'abbatiale.

En clôture de festival, dimanche 20 juillet à 20h30, a eu lieu un concert photographique avec le duo **EXTENSIO** (Corinne HOURNAU, flûte traversière et Thierry LEBRE, guitare) sous l'œil avisé de la photographe Véronique PICAULT.

Ce concert final a invité le public, au son des notes et au rythme des images, à redécouvrir la commune de Bassac et ses environs.

Mes plus vifs remerciements aux acteurs qui ont contribué à la réussite de cet événement : Nicole Roy, maire de Bassac et marraine du festival, le Diocèse d'Angoulême, l'Association des Amis de l'Abbaye de Bassac, Sandrine Richard, chargée de l'animation et de la valorisation du site de Bassac et son mari David, Laurence Challan Belval, Présidente de l'Association la Spirale des Arts et son mari Laurent, la communauté des Travailleurs Missionnaires, les bénévoles et bien sûr tous les artistes qui m'ont fait confiance et ont participé à cette belle aventure humaine et artistique.

L'équipe réfléchit d'ores et déjà au Bassac festival 2015 et recueille avec plaisir vos remarques et propositions pour l'année prochaine.

Corinne HOURNAU,
Directrice artistique du Bassac festival et flûtiste
Contact : laspiraledesarts@yahoo.fr ou 06 17 38 61 68
(Corinne HOURNAU, directrice artistique du Bassac festival)



Voici bientôt 3 ans que *De Scènes en Lames*, petite association d'Émotions et d'Arts croisés, a élu domicile à Bassac.

Au bout de ces 3 années de route et d'existence, nous pouvons nous réjouir d'avoir réussi, à notre façon et à notre rythme, « *Qui va chapti, va loin !* », à promouvoir l'échange et l'interaction entre différentes formes d'expressions humaines et artistiques, en mêlant au cours de nos actions et dans nos activités, l'escrime de spectacle, le théâtre, les arts de la rue, l'art décoratif, la danse, la musique, le chant et la convivialité.

En organisant et en participant à différents stages (escrime artistique, théâtre, danse) et en proposant des événements tels que la soirée **Méli-Mélo artistique** du 23 novembre 2013 à Gondeville, à laquelle ont participé plusieurs associations ou compagnies amies - de Boulazac à Bassac, en passant par Lailly-en-Val, Houlette, Le Mans, Soultz et Libourne - *La Compagnie d'Armes du Périgord*, *Jeux de vilains*, *Dédales & Cie*, *Atelier Scenopia*, *Lames d'en Temps*, *L'Escrime Club de Libourne*, *L'Univers féérique de Tatiana Presse* et *De Scènes en Lames*, nous avons exprimé le désir de mettre en valeur et de partager les passions qui nous animent.



Notre curiosité ne s'arrêtera pas là. Elle prendra sans doute de nouveaux chemins, liés à de nouvelles rencontres et à l'envie ou la nécessité – parfois soudaines et imprévisibles, parfois inspirées par les circonstances – de découvrir d'autres univers et horizons artistiques, avec toujours le désir et le plaisir d'encourager et de soutenir la

création de nouveaux projets en lien avec le spectacle : le conte, la poésie, la lecture, pure ou théâtralisée, de textes et de correspondances choisis, en faisant appel et confiance entre autres à des personnes passionnées et compétentes dans l'art et le travail de la comédie, de la mise en scène et de l'expression des émotions.

Dates importantes - 2013-2014

15 juin 2013 – Participation au 1^{er} Gala d'Escrime Artistique de Boulazac au Centre culturel *Agora* ; **17 et 24 juin 2013** – avec « les Toqués » de *La Sauce Théâtre* de Mérignac (33) lors de 2 soirées théâtrales « 3 en 1 » ; **29-30 juillet 2013** – Festival de Cape et d'Épée de Santillana del Mare en Espagne ; **13 octobre 2013** – « Actions et spectacles solidaires » en collaboration avec *La Sauce Théâtre*, en soutien à la MJC de Mérignac (33); **23-24 novembre 2013** – Stage d'escrime artistique animé par Michel Palvadeau du Conservatoire national d'Escrime ancienne en Vendée (CNEA) et « Soirée méli-mélo artistique » à Gondeville (16) ; **14 décembre 2013** – Animations, duels et déambulations en échasses dans les rues de Jarnac, avec la participation et la complicité de Tatiana Presse et de son *Univers féérique*. Événement organisé par l'Association des Commerçants, Industriels et Artisans de Jarnac (ACIA).



10 mai 2014 – 1^{re} journée d'Escrime artistique en petit comité à Bassac animée par Tommy Nanters, maître d'Armes à Libourne et membre d'honneur de *De Scènes en Lames* ; **17 mai 2014** – Participation au Gala de la Maison des Graves « Master Homme Épée » de Podensac (33), avec la collaboration de l'Escrime Club Libourne (ECL) ; **14 juin 2014** – Soirée festive de l'ECL avec au menu : « Les Aventures de Don Quichotte » et un nouveau solo à 2 armes, intitulé « La Jeanne de Fer » exécuté par Magalie Ressirot.

Contacts : *De Scènes en Lames*, 4 place de l'Abbaye, 16120 Bassac - dsel@orange.fr - Catherine Bourgeois (présidente) miolner@wanadoo.fr - 06 70 13 87 69. Magalie Ressirot (trésorière) - 06 22 53 12 31. Hélène Liger (secrétaire) – Site en chantier !

Photos : Bons souvenirs d'une soirée **Méli-Mélo artistique** à Gondeville, le 23 novembre 2013, dans un décor d'Hélène Liger, *Atelier Scenopia* (ci-dessus), et en présence de « La Jeanne de Fer » (ci-contre), structure métallique de Thierry Thomas.



Le Club, affilié à la Fédération Française, propose un tennis Loisir et permet de participer à des tournois homologués. Bienvenue à de nouveaux adhérents.

Le Tarif des licences est le suivant :

- Adultes : 45€
- Enfants (- 18 ans) : 20€

Les non licenciés peuvent louer le court de tennis pour 5€ de l'heure. Le Club propose pour les 2 mois d'été (juillet & août) de louer le cours de tennis pour 25€.

- Le président : Didier Vergnaud
70 Route de Condé
16120 Bassac
Tél : 05 45 81 93 12
- Le trésorier : Jacky Pol
52 Route de Condé
16120 Bassac
- Le secrétaire : Michel Coyon
16200 Triac Lautrait



ZUMBA CLIN D'ŒIL



L'association Clin d'œil entame sa 3^{ème} année avec autant d'enthousiasme.

L'association se compose de :

Noel Séverine en tant que présidente

Dumas Émilie en tant que trésorière

Dolimont Christophe en tant que secrétaire

Notre but est de faire du sport en se faisant plaisir.

La Zumba est une activité sportive que l'on pratique « sans prise de tête » et adaptée à tous les niveaux.

On est là pour passer un moment agréable, pour faire de nouvelles connaissances et pour dynamiser la commune.

L'ambiance est très détendue et très conviviale.

Les cours sont assurés par Angélique Goyon, prof de Zumba confirmée, pleine d'énergie.

Le 1^{er} cours est offert pour découvrir cette activité.

L'association propose, chaque année, un repas suivi des disponibilités des adhérents et un spectacle de fin d'année suivi d'un pique-nique.

Venez faire du sport et décompresser en vous amusant.

Les cours ont lieu le jeudi à la salle des fêtes de Bassac.

Horaires

17h30-18h30 pour les enfants de 4 à 7 ans

18h45-19h45 pour les enfants de 8 à 12 ans

20h-21h pour les adultes

contact : clindoeil16120@orange.fr

Noel Séverine 06 98 66 02 07



Associations de la Commune

SOCIÉTÉ DE CHASSE
Président : Jean-Luc Bardan
05 45 80 52 41

Judi 5 décembre, les membres de la société de chasse de Bassac se sont réunis pour une assemblée générale extraordinaire. Après quelques semaines de turbulences, la Fédération départementale a eu l'initiative de cette réunion qui a permis de clarifier et d'apaiser la situation entre les 22 sociétaires.

En présence de la grande majorité des chasseurs et de quelques propriétaires, Frédéric Mappa, agent de développement au sein de la Fédération, et Joël Boutenègre, administrateur, ont proposé leur aide en tant que médiateurs.

Après avoir brièvement mis à plat quelques points de discorde, un consensus a été conclu pour réélire immédiatement un nouveau Conseil d'administration à bulletins secrets. Il y a eu 11 candidatures, sept ont été élues. Un nouveau bureau a été formé sur la lancée : président, Jean-Luc Bardan ; vice-président, Stéphane Clochard ; trésoriers, Jean-Paul Lavaud et Christian Massonnet (chef de battue) ; secrétaires, Régis Quantin et Jean-Claude Auguste ; membre : Éric Lacroix. Le nouveau président a tenu à saluer le travail de l'équipe précédente, le soutien de la Fédération et des propriétaires.



« Nous souhaitons faire vivre la société dans la continuité, maintenir le calendrier des battues, chasser en bonne intelligence. La chasse doit rester un loisir et un sport », a-t-il précisé, souhaitant une bonne entente au sein de la société et annonçant une assemblée générale prochaine pour revoir les statuts et élargir le Conseil d'administration à neuf membres.

Les élèves de Bassac et de Lautraut (de la TPS au CM2) vous préparent, en collaboration avec les Honeymen, un album blues intitulé «Du blues dans le bayou». Ce travail pédagogique est un vrai travail artistique pour lequel les élèves du CP au CM2 ont prêté leur voix. Les élèves de maternelle, quant à eux, ont réalisé les illustrations de la jaquette de l'album et du livret.



Ça y est l'année scolaire est repartie et l'APE aussi. Nous sommes tous là ! L'année dernière, ils ont pu, à Noël, faire «Le Tour du monde en 45 minutes» avec l'inspecteur pompote, puis ils sont allés visiter le Paléosite, le Zoodyssée et le Futuroscope. Une année riche en découvertes et tout cela grâce à la participation de tous les parents. Sans eux, l'APE ne pourrait pas fonctionner et nous les en remercions. Mais, il faut aussi que l'on remercie les maires et mairies et les maîtresses et maître qui nous permettent de mener à bien nos projets.

Si vous souhaitez nous rejoindre vous pouvez venir à l'assemblée générale qui aura lieu prochainement (la date sera communiquée à l'école et à la mairie).

BLUES IN BASSAC



Président : Jérôme Vergnaud
Secrétaire : Aurélie Montus
Trésorier : Céline Rosa-Brusin

A.P.E. (Association des Parents d'Elèves)
Présidente : Virginie Fillay
05 45 32 00 41



Remplacement de notre Postière

Nous sommes réunis ce soir car Madame Valérie Gilbert quitte ses fonctions à l'agence postale de notre commune.

Il me semblait normal de nous retrouver autour d'un verre pour lui dire au revoir et la remercier pour ses bons et loyaux services.

Depuis 8 ans, elle vous accueillait à l'agence postale cinq jours par semaine. Chacun de vous l'appréciait pour son sourire et sa gentillesse, mais avant tout pour son professionnalisme.

Je voudrais louer ici le sérieux de son travail, mais aussi ses qualités humaines et sa discrétion. Nous allons la regretter mais en terme de développement personnel, c'est une opportunité pour sa carrière. Valérie va devenir secrétaire de mairie à plein temps.

Alors bonne chance Valérie dans tes nouvelles fonctions.

J'ai donc le plaisir de vous présenter Madame Sylvie Richard, qui va la remplacer à compter du 1er septembre. Je suis sûre que vous saurez apprécier Madame Richard au même titre que Valérie.

Bienvenue à Bassac dans notre agence postale, j'espère que vous vous plairez parmi nous.

Nicole ROY



Remerciement

Le coin de la Trache a été aménagé de pierres sculptées (Puits, Table, Banc, etc.), suite à la mise à disposition gracieusement pour un temps indéterminé, par une habitante de

la commune de Bassac. L'ensemble des élus la remercie pour cet acte généreux.

Nicole ROY



Animations de la Commune - 2014

Brocante

Le 1er juin 2014, les KIWANIS ont organisé une brocante dans le parc municipal pour une action en faveur des enfants du monde.

Plusieurs exposants ont répondu présents.

Le public a profité de la buvette et de la vente de sandwiches, de gâteaux, de crêpes.

Une journée idéale pour une détente en famille.



Commémoration du 8 mai 2014

Bassacoises, Bassacois,

C'est des leçons de l'Histoire que l'on tire les enseignements du présent, pour préparer l'avenir sans pour autant oublier ceux qui sont morts.

Nous sommes réunis, aujourd'hui, au pied de notre monument aux morts, pour célébrer ensemble le 69ème anniversaire de la Victoire du 8 mai 45.

Aujourd'hui, dans chacune des communes de France, la Nation rend un hommage solennel aux vainqueurs de la Seconde Guerre Mondiale, mais aussi et surtout, à toutes les victimes de cette tragédie sans pareille.



Il est important d'associer la jeunesse à cette manifestation pour que vive le devoir de mémoire. J'en remercie les enseignants. Je remercie également les Associations patriotiques, les enfants qui ont chanté la Marseillaise, pour la dimension qu'ils confèrent à cette cérémonie par leur présence.

Nicole ROY



Au cœur de notre Bourg, entre vignes et fleuve Charente, l'Abbaye est un site historique unique en pays de Jarnac.

Classée Monument historique depuis 1983, l'Abbaye de Bassac est l'un des sites monastiques les plus remarquables de la Charente saintongeaise. Entre Châteauneuf-sur-Charente et Jarnac, l'église abbatiale Saint-Etienne et ses bâtiments conventuels sont le cœur historique du bourg de Bassac, situé au bord du fleuve Charente. Fondée au XI^e siècle par Gardrad le Riche, seigneur de Jarnac, et son épouse Rixende, l'abbaye est occupée par des moines bénédictins de Saint-Cybard d'Angoulême avant d'être rattachée à l'abbaye clunisienne de Saint-Jean d'Angély de 1095 à 1246. C'est à cette époque que l'église est reconstruite dans le style 'gothique de l'Ouest'. L'abbaye a souffert des vicissitudes de la Guerre de Cent ans puis des Guerres de Religion au XVI^e siècle.



Réformée par la Congrégation des bénédictins de Saint-Maur à partir de 1666, l'abbaye renaît de ses ruines : les bâtiments conventuels autour du cloître sont reconstruits et le mobilier liturgique de l'église s'enrichit de pièces remarquables (jubé, lutrin, retable). Vendue comme bien national après la Révolution française de 1789, l'abbaye est utilisée comme ferme et connaît à nouveau une période de dégradations et de ruine. L'église connaît alors un meilleur sort car elle devient paroissiale.



En 1947, la Congrégation des Frères missionnaires de sainte Thérèse en devient propriétaire et les restaurations vont faire revivre les lieux. Pendant 60 ans, l'abbaye va accueillir retraites, séminaires, jeunes, adultes et toutes personnes désireuses de se ressourcer par la prière et la méditation, sous la bienveillance de sainte Thérèse de Lisieux dont l'abbaye conserve les reliques dans la chapelle du cloître (ancienne salle du Chapitre). Aujourd'hui, l'abbaye de Bassac, aux pierres chargées d'une histoire millénaire et dans l'écrin de verdure de ses jardins bordés par un bras de la Charente, offre à ses visiteurs, calme et beauté, culture et spiritualité. Votre accueil dans ces lieux et les visites guidées sont assurés par l'Association des Amis de l'Abbaye

de Bassac dont la mission est l'animation, la valorisation et la sauvegarde de l'abbaye.
Coordonnées : 05.45.83.08.32 - E-Mail : abbayebassac@dio16.fr

Une librairie et une boutique au cœur de l'Abbaye

Dans le cloître de l'Abbaye, l'ancien chauffoir des moines a été aménagé il y a quelques années en Magasin, un lieu d'accueil pour les visiteurs, à la fois librairie et boutique ouvert tous les après-midis. Vous serez accueillis par les bénévoles de l'Association des Amis de l'Abbaye de Bassac ou par les frères travailleurs missionnaires de l'Immaculée. Ce Magasin, au cœur de l'abbaye, géré par l'Association, vous propose une diversité d'articles et de produits pour tout budget et pour toute la famille : loisirs culturels et vie spirituelle ainsi que cadeaux et souvenirs. Cette salle historique de l'Abbaye a été reconstruite à la fin du XVII^e siècle par les Bénédictins de Saint Maur qui prennent officiellement possession de l'Abbaye en 1666 et œuvrent à la reconstruction des bâtiments monastiques. Le voûtement de pierre dit « en arc de cloître » est pourvu d'un caisson mouluré ; la cheminée toute

en pierre est l'élément remarquable et distinctif des autres salles conventuelles puisque le « chauffoir » était, selon la Règle de Saint Benoît, la seule pièce chauffée (donc pourvue d'une cheminée) à l'usage de la communauté monastique. La particularité de cette salle est son acoustique : aucune résonance ici mais une transmission des sons qui s'effectue de manière surprenante d'un angle à l'autre en suivant l'arc diagonal de la voûte. Lors de votre prochain passage, faites-en l'expérience en chuchotant quelques mots dans l'un des angles du chauffoir, votre interlocuteur les entendra comme s'il était à côté de vous !



Coordonnées : 05.45.83.08.35



Journées du Patrimoine

PROGRAMME « JOURNEES du PATRIMOINE 20 & 21 SEPTEMBRE 2014 »
à l'ABBAYE de BASSAC

SAMEDI

10h00 ET 15h00

RDV sur le parvis de l'église

*De Saint Etienne à Saint Nicolas de Bassac :
Parcours découverte de l'Abbaye
et du bourg de Bassac (durée de 1h30 à 2h)*

animé par Sandrine Richard, animatrice-conférencière de l'Abbaye

DIMANCHE

17h00

RDV dans le cloître

*Sacrés meubles et musique sacrée :
Parcours historique et musical
dans le chœur de l'église abbatiale*

animé par David Richard, archiviste diocésain et Arnaud Maurin, organiste



Ces visites sont en **LIBRE PARTICIPATION**

au profit de l'Association des Amis de l'Abbaye de Bassac SAUVEGARDE - ANIMATION - VALORISATION

VOTRE SOUTIEN NOUS ENCOURAGE !

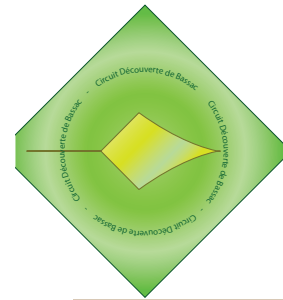
Association des amis de l'Abbaye de Bassac 50 rue de Condé 16 120 BASSAC 05 45 830 832

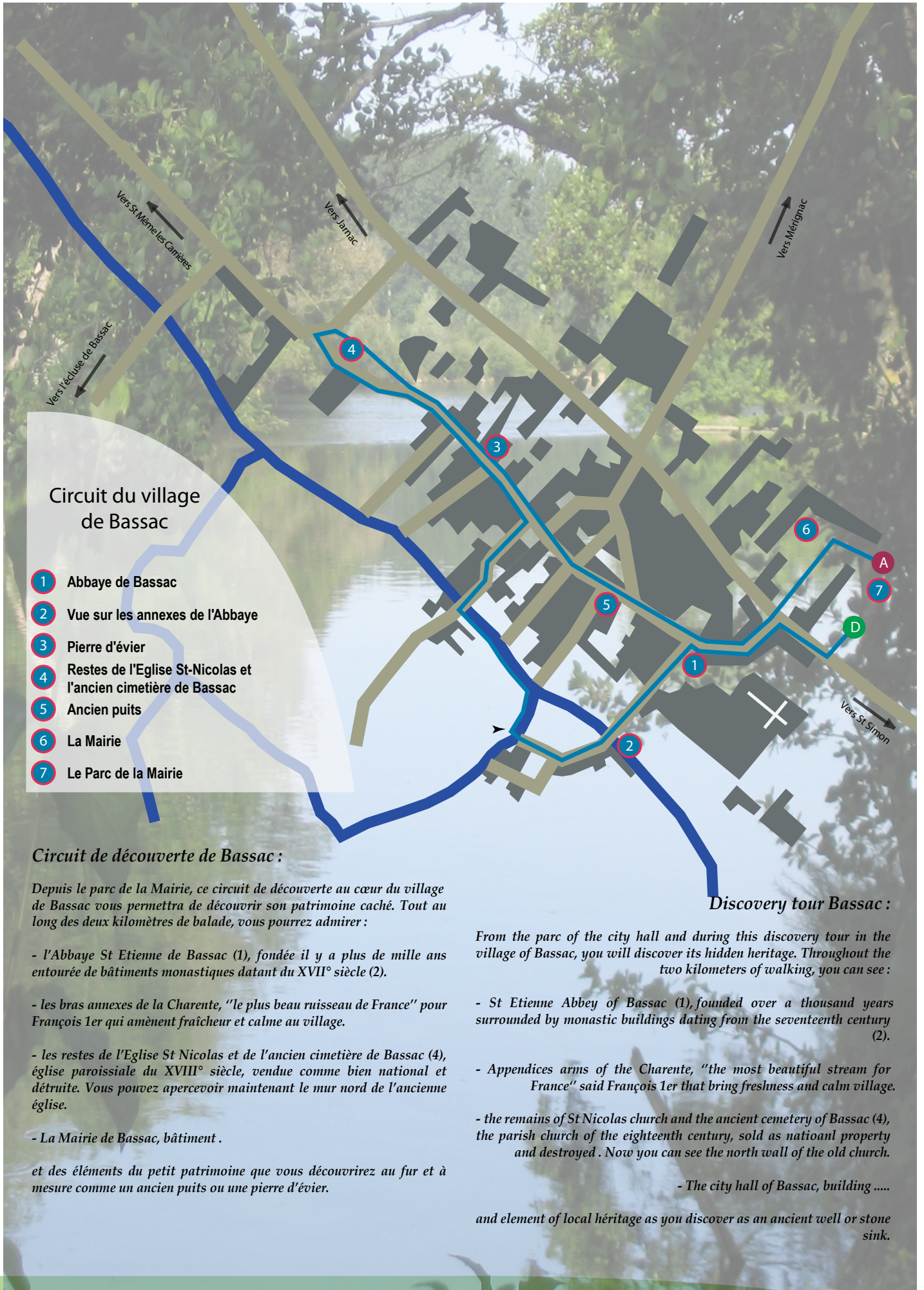
Circuit Touristique

Un petit circuit touristique a été mis en place dans notre commune qui vous permettra de découvrir notre village d'une façon différente.

Le départ est place Rambaud, un totem a été posé afin de vous permettre de voir le parcours. L'arrivée est devant la mairie, et vous pourrez vous rendre dans le parc arboré.

Un petit dépliant est à votre disposition dans les locaux de la mairie, il vous permettra d'y découvrir les lieux remarquables au cours de votre randonnée : l'Abbaye, ses annexes, la pierre d'évier, le Moulin de l'Abbaye, les restes de l'Eglise Saint-Nicolas, l'ancien cimetière de Bas-sac, l'ancien puits, la mairie et le parc de la mairie.
Bonne route et bonne visite.





Circuit du village de Bassac

- 1 Abbaye de Bassac
- 2 Vue sur les annexes de l'Abbaye
- 3 Pierre d'évier
- 4 Restes de l'Eglise St-Nicolas et l'ancien cimetière de Bassac
- 5 Ancien puits
- 6 La Mairie
- 7 Le Parc de la Mairie

Circuit de découverte de Bassac :

Depuis le parc de la Mairie, ce circuit de découverte au cœur du village de Bassac vous permettra de découvrir son patrimoine caché. Tout au long des deux kilomètres de balade, vous pourrez admirer :

- l'Abbaye St Etienne de Bassac (1), fondée il y a plus de mille ans entourée de bâtiments monastiques datant du XVII^e siècle (2).
 - les bras annexes de la Charente, "le plus beau ruisseau de France" pour François 1er qui amènent fraîcheur et calme au village.
 - les restes de l'Eglise St Nicolas et de l'ancien cimetière de Bassac (4), église paroissiale du XVIII^e siècle, vendue comme bien national et détruite. Vous pouvez apercevoir maintenant le mur nord de l'ancienne église.
 - La Mairie de Bassac, bâtiment .
- et des éléments du petit patrimoine que vous découvrirez au fur et à mesure comme un ancien puits ou une pierre d'évier.

Discovery tour Bassac :

From the parc of the city hall and during this discovery tour in the village of Bassac, you will discover its hidden heritage. Throughout the two kilometers of walking, you can see :

- St Etienne Abbey of Bassac (1), founded over a thousand years surrounded by monastic buildings dating from the seventeenth century (2).
 - Appendices arms of the Charente, "the most beautiful stream for France" said François 1er that bring freshness and calm village.
 - the remains of St Nicolas church and the ancient cemetery of Bassac (4), the parish church of the eighteenth century, sold as national property and destroyed . Now you can see the north wall of the old church.
 - The city hall of Bassac, building
- and element of local heritage as you discover as an ancient well or stone sink.

Communauté de Communes de Jarnac

Nouveau Conseil Communautaire



Communauté de communes de Jarnac
1 rue du Port – BP 90081 – 16200 JARNAC
☎ 05 45 81 76 01 ☎ 05 45 81 47 60
✉ comdecomjarnac@wanadoo.fr
site www.cc-jarnac.fr



14 avril 2014

Le nouveau conseil communautaire est installé

37 conseillers communautaires titulaires & 9 conseillers communautaires suppléants
32 hommes et 14 femmes

Conseillers communautaires

élus au scrutin de liste mixte proportionnel (communes de 1000 habitants et plus)		
JARNAC	M.F.RABY (maire)	M.Ph.GESSE Mme C.PARENT
	M.C.ROY	Mme A.MARTRON
	M.P.DEMONT	Mme C.GANGLOFF
	M.J.ROYER	Mme M.PERRIER
CHASSORS	M.Ph. LAFARGE (maire)	Mme D.DUQUERROY M.E.VERGER
NERCILLAC	M.B.DUPONT (maire)	Mme M.TROCHUT M.H.GILLOIS
ST MEME	M.B.MARCEAU (maire)	Mme S.MARSAUD Mme A.CHADOUTAUD

président
M. Annick-Franck Martaud
en charge des écoles & de la jeunesse

M. François Raby
1er Vice-président chargé de l'économie

Mme Nicole Roy
2ème Vice-présidente chargée de l'enfance et de la lecture publique

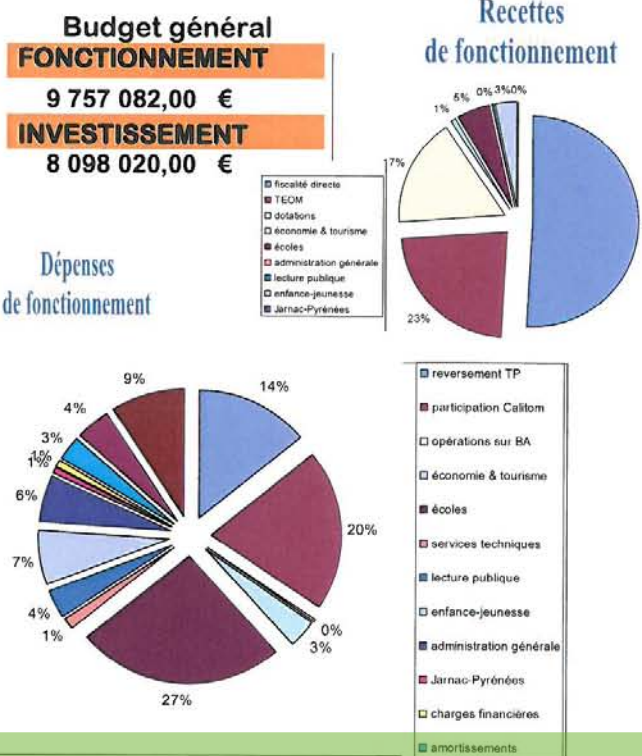
M. Jérôme Sourisseau
3ème Vice-président chargé du tourisme

M. Bertrand Laurent
4ème Vice-président chargé du SPANC et des travaux

élus selon l'ordre du tableau (communes de moins de 1000 habitants)		
BOURG-ChTE	M.J.SOURISSEAU (maire)	M.Ph.MERLIERE
MAINXE	M.B.PISSOT (maire)	M.B.LAURENÇON
MERIGNAC	M.J-C.COR (maire)	Mme F.BOULOU
REPARSAC	M.C.MEUNIER (maire)	Mme A.CHAUVIN
SIGOGNE	M.J-Ph.ROY (maire)	M.J-P.MEUNIER

un suppléant est prévu uniquement pour les communes membres d'une communauté de communes qui n'ont qu'un seul conseiller communautaire		Conseillers communautaires suppléants
BASSAC	Mme N.ROY (maire)	M.D.LAVENAT
FLEURAC	(maire) Mme DESCHAMPHAMLAERE	M.M.ECALLE
FOUSSIGNAC	M.G.DEVIGE (maire)	M.S.LANDIER
GONDEVILLE	Mme E.DUMONT (maire)	M.B.MELIER
HOULETTE	M.A-F.MARTAUD (maire)	M.P.PEROT
JULIENNE	M.J-M.LACOMBE (maire)	M.E.DURAND
METAIRIES	M.B.LAURENT (maire)	M.P.THOMAS
STE SEVERE	Mme L.GIRARD (maire)	Mme D.VERAL-BOISFERON
TRIAC	M.S.BRETAUD (maire)	M.P.VINSONNEAU

29 avril 2014 Les budgets sont votés



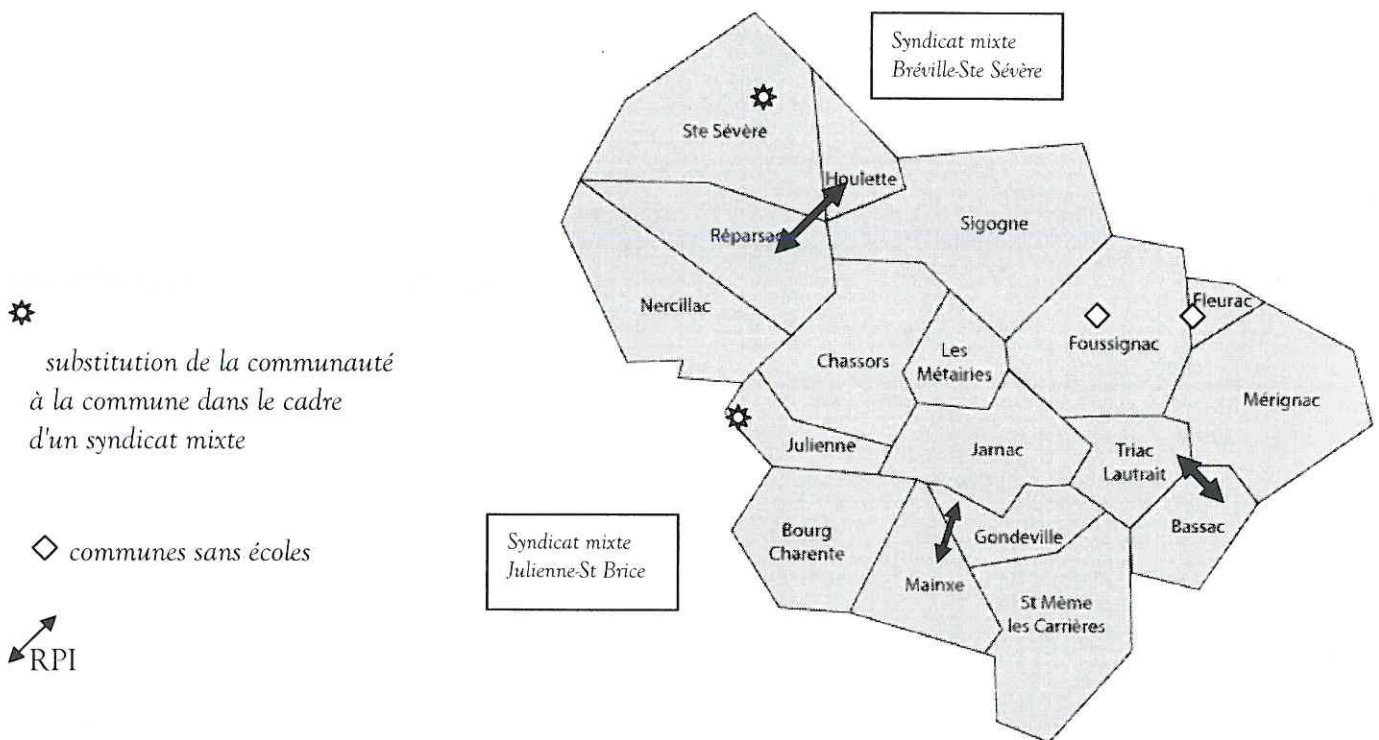
Vacances petit budget

pensez Jarnac-Pyrénées



 **Communauté de communes de Jarnac**
1 rue du Port – BP 90081 – 16200 JARNAC
 05 45 81 76 01  05 45 81 47 60
 comdecomjarnac@wanadoo.fr
site www.cc-jarnac.fr

Règlement des Temps organisés par la C.d.C



Ecoles préélémentaires et élémentaires

RPI Bassac-Triac, Bourg-Charente-Veillard, Chassors, RPI Gondeville-Mainxe, RPI Houlette-Réparsac, Jarnac, Julienne, Mérignac, Les Métairies, Nercillac, Saint Mème les Carrières, Sainte Sévère, Sigogne

des communes membres de la CDC Jarnac

année scolaire 2014-2015



PREAMBULE

A compter de septembre 2014, en application du décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 modifié relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles, la semaine scolaire est organisée du lundi au vendredi sur au moins huit demi-journées comprenant cinq matinées.

La communauté de communes de Jarnac organise les temps d'accueils sur l'ensemble des écoles du territoire communautaire.

Ces temps sont organisés principalement dans les locaux scolaires communautaires

- **pour les classes maternelles ou maternelles CP** après le temps scolaire de l'après-midi les lundis – mardis - jeudis - vendredis pour une durée d'au plus 45 mn
- **pour les classes élémentaires** sur 2 après-midi par semaine (soit les lundis & jeudis, soit les mardis & vendredis) pour une durée d'au plus 1 h 30

Ces temps d'activités sont gratuits pour les familles. Pour une prévision la plus adaptée possible tant des encadrements que des activités, **il est demandé une inscription de l'enfant** (à l'après-midi, régulière) sur ces temps pendant toute l'année scolaire

Concernant les mercredis

- une garderie est organisée le matin de 7 h 30 à l'heure de prise en charge par les enseignants dans chaque école (*sauf pour l'école de Triac-Lautrait dont la garderie est à Bassac*)
- aucune garderie ni restauration n'est organisée par la communauté après le temps scolaire du mercredi matin
- les transports peuvent différer suivant le RPI fréquenté (voir tableau affichage école)

Ce règlement précise les organisations prévues et prévoit les procédures en cas de non-respect des dispositions.

Classes maternelles ou avec CP le cas échéant

	lundi	mardi	jeudi	vendredi
BASSAC maternelles	15 h 45 // 16 h 30	15 h 45 // 16 h 30	15 h 45 // 16 h 30	15 h 45 // 16 h 30

	lundi	mardi	jeudi	vendredi
BASSAC élémentaires		15 h // 16 h 30		15 h // 16 h 30



Tarifications des services

Services périscolaires		2011	2012	2013
	<i>délibérations en date du</i>	12-juil.-11	4-juil.-12	10-juil.-13
cantines	repas / élève	2,10	2,20	2,25
	repas / adulte	4,20	4,45	4,55
garderies	par garderie et par élève	0,80	0,85	0,90
centre de loisirs intercommunal		2011	2012	2013
	<i>délibérations en date du</i>	15-déc.-10	13-déc.-11	19-déc.-12
enfants dont la famille réside sur le territoire communautaire ou dont un des parents travaille sur le territoire communautaire	1/2 sans repas	9.35	9,55	9,80
	1/2 journée avec repas	12.15	12,40	12,75
	journée	16.65	17.00	17,45
enfants dont la famille ne réside pas sur le territoire communautaire	1/2 sans repas	10.55	10,80	11,50
	1/2 journée avec repas	13.35	13,65	15,00
	journée	18.90	19,30	21,00
	surplus journée camps	2.85	2.90	3,05
services "jeunes"	adhésion annuelle	10,00	10,00	15,00
	forfait activités			10,00

Services de lecture publique	2011	2012	2013
<i>délibérations en date du</i>	15-déc.-10	13-déc.-11	19-déc.-12
lecteurs du territoire communautaire ou travaillant sur le territoire communautaire de 18 ans et plus	12,00 € par lecteur	12,00 € par lecteur	15,00 € par lecteur
lecteurs hors territoire communautaire et ne travaillant pas sur le territoire communautaire	15,00 € par lecteur	15,00 € par lecteur	20,00 € par lecteur

Services touristiques		2011	2012	2013
ensemble aquatique	<i>délibérations en date du</i>	28-mars-11	5-avr.-12	11-mars-13
tarifs jeunes	à l'unité par 10	<i>(jusqu'à 18 ans + étudiants, chômeurs, RMIstes)</i>		
		1,50	1,50	1,50
tarif adultes	à l'unité par 10	11,00	11,00	11,00
		concernant les après-midi à partir de 13 h 30		
		2,65	2,65	2,65
		24,00	24,00	24,00
visites vieille ville à la bougie		1,50 € par personne / gratuit moins de 15 ans	2,00 € par personne / gratuit moins de 14 ans	2,00 € par personne / gratuit moins de 14 ans

Communauté de Communes de Jarnac

Tarification des Services



marché couvert intercommunal					
	2011	2012	2013	mai-13	marché provisoire
délibérations en date du	15-déc.-10	13-déc.-11	19-déc.-12	10-avr.-13	10-avr.-13
cases	12.45 €/m ²	12,82 €/m ²	13,10 €/m ²	0,00 €	9,90 €/ml
tables et étals	9.40 € / ml	9,68 €/ml	9,90 €/ml	0,00 €	
tarif journalier	5,00 €/ml	5,15 €/ml	5,25 €/ml		

La communauté de communes de Jarnac conclut des conventions conférant au preneur un droit d'occupation pour une ou deux années moyennant un droit de plaçage mensuel voire journalier avec la prise en charge des fluides par le preneur.

Le conseil communautaire a décidé de fixer l'emplacement à 0.00 € en mai 2013, mois du déménagement et de proposer une tarification "réduite" le temps de placement dans le marché provisoire.

Concernant le nouveau marché intercommunal, s'ajoutera au montant de la redevance d'occupation une participation aux montants des taxes d'enlèvement des ordures ménagères et des taxes foncières et chaque emplacement intérieur disposera d'un sous-compteur au nom de l'occupant directement redevable des consommations eau et électricité dues.



Nouveau forfait pour nouveau service!

Jarnac-Pyrénées - association loi 1901 qui gère depuis 1963 des chalets "Chemin de Peyrehitte" à Sainte Marie de Campan dans les Pyrénées - a souhaité dissoudre l'association et attribuer les biens (voir tableau ci-dessous) de l'association à la communauté de communes de Jarnac.

Chalets	"la Cagouille"	"la Tenaie"	"le Cougnat"	"les Fins Bois"
RDC		2 chambres à 4 lits		2 chambres à 4 lits
1er étage	1 chambre à 2 lits 1 chambre à 4 lits 1 chambre à 4 lits	1 chambre à 6 lits	1 chambre à 2 lits 1 chambre à 4 lits 1 chambre à 4 lits	1 chambre à 4 lits
2ème étage	1 chambre à 6 lits		1 chambre à 4 lits	
bâtiment annexe	conciergerie	salle de réception	locaux de cuisine professionnelle	infirmierie
sis Q 186 – 1034 -1035 sur une superficie de 127,37 ares Pé de Hoursentut				

Par délibérations des 10 juillet 2013, 28 octobre 2013 et 9 décembre 2013, le conseil communautaire a décidé de reprendre la gestion de ces chalets au bénéfice des associations du territoire communautaire, des agents de la communauté & des communes membres et des habitants du territoire communautaire contre un forfait de

Voir les nouveaux tarifs en page 51 & 52.



2013 a commencé avec la remise des médailles au personnel



Le 4 janvier 2013 a eu lieu la remise des médailles d'honneur régionale, départementale et communale aux agents de la communauté de communes de Jarnac

médaille d'honneur d'argent (20 ans) Madame Noëlle Arnaud - Madame Martine Cornette - Madame Béatrice Couraud - Madame Marie-Christine Darné - Madame Laura Martin - Madame Jocelyne Martineau - Madame Nathalie Milliot - Madame Michelle Raby - Madame Anne-Marie Rohan

médaille d'honneur vermeil (30 ans) Madame Eliane Aubineau - Madame Michèle Durosier - Madame Viviane Vergnaud

médaille d'honneur or (35 ans) Madame Marie-Thérèse Gaultier - Madame Danielle Marolleau - Madame Mireille Satora

et a fini avec la "Fête des 20 ans"



Horaires Médiathèque



Médiathèques Intercommunales

lecture-jarnac.dnsalias.net

Le site de la lecture publique communautaire pour vous informer, réserver vos livres, connaître les nouveautés, noter les animations, partager...

Horaires d'ouverture au public

sites de lecture publique	L'Orangerie	Bourg-Charente	Sainte Sévère
<i>mardi</i>	15 h – 19 h		
<i>mercredi</i>	10 h – 18 h	10 h 30 – 12 h 14 h – 16 h	9 h – 12 h 15 h – 17 h
<i>jeudi</i>		17h - 18h	
<i>vendredi</i>	10 h – 18 h		
<i>samedi</i>	10 h – 13 h 14 h - 17h	10h - 12h le 1er samedi de chaque mois	9h - 12h

Accueil
Informations pratiques
Animations
Nouveautés
Coups de cœur
Catalogue

Coordonnées

	Téléphone	Courriel
Jarnac 7, Quai de l'Orangerie	05.45.35.42.29	bibliotheque.jarnac@wanadoo.fr
Bourg-Charente Rue des Ecoles	05.45.81.29.43	bourgcharente@orange.fr
Sainte Sévère Le Bourg	05.45.80.90.06	mediatheque.ste-severe@wanadoo.fr

Conditions de prêt

DUREE	EMPRUNTS SUR L'ENSEMBLE DU RESEAU
3 semaines	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 8 documents imprimés (livres et/ou BD et/ou revues) ▪ 1 liseuse électronique ▪ 2 CD musicaux ▪ 2 textes lus (CD)
1 semaine	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 DVD



Tous les documents (sauf s'ils sont réservés) peuvent être prolongés une fois.



Communauté de Communes de Jarnac

Pôle Technique



Le Pôle technique – centre éducatif & social –
Allée du Pré Vigier ZI de Souillac
a été inauguré le *21 décembre*
en présence de Monsieur Tardieu,
sous-préfet de Cognac et
de Madame Nicole Bonnefoy,
sénatrice



Après une rencontre le *11 janvier 2011* avec les représentants de la **Croix rouge** et des **Restos du Cœur**, les élus communautaires ont pris en compte les besoins d'un hébergement pérenne et conforme aux réglementations d'hygiène & de sécurité ainsi que les souhaits d'offrir d'autres services comme des cours de cuisine, une aide administrative, des vestiaires salubres ... de ces associations

- en modifiant les statuts de la C.d.C : une compétence facultative a été ajoutée
- permettant la construction d'une aile au bâtiment technique communautaire
- 280.19 m² ont été mis à disposition à titre gracieux de La Croix Rouge et des Restos du Cœur à compter du 14 novembre 2013 pour 3 ans renouvelables

Dépenses réalisées & engagées

€HT 1 040 000,00

Recettes prévisionnelles

Etat 114 000,00

Conseil régional 103 125,00

Conseil Général 9 750,00

croix-rouge française



Les associations ont à charge le fonctionnement et l'entretien du bâtiment mis à disposition ainsi que les contrôles & maintenances obligatoires



Ouvrage plébiscité par les partenaires et bien entendu, par les associations bénéficiaires!



Un nouveau marché dans le bourg centre

MARCHE COUVERT Sct de fonctionnement	CA 2011	CA 2012	CA 2013
011- Charges générales	14 812,24	13 276,68	26 748,07
012- Personnel	30 908,97	23 882,37	23 506,76
65 / 66 /68- Autres charges	8 591,46	8 000,00	8 745,49
Total DEPENSES Fonctionnement	54 312,67	45 159,05	59 000,32
70- Produits des services	36 975,05	37 401,20	16 788,81
Total RECETTES Fonctionnement	36 975,05	37 401,20	16 788,81
SOLDE Fonctionnement	17 337,62	7 757,85	42 211,51
INVESTISSEMENT - opération 118 (total exercice sans RàR)	11 972,41	130 203,86	724 238,87



Réhabilitation ou démolition - construction?
C'est cette dernière orientation qu'ont retenue les conseillers communautaires.
Le chantier a commencé en mai 2013

Dans le cadre de la compétence de développement économique, la communauté

- a **construit ou réhabilité** les multiples ruraux de Sigogne, Gondeville, Houlette, Bourg-Charente et Foussignac (ouverture en 2014)
- **reconstruit et remet aux normes** le marché couvert intercommunal à Jarnac (acté par modifications statutaires du 29 avril 2010)

Les parcelles nécessaires à ces ouvrages sont cédées à l'€ symbolique par les communes.

Des **baux commerciaux** sont conclus avec des gérants pour les multiples ruraux.

Des **conventions d'occupation du domaine public intercommunal** sont conclues pour le plaçage des cases dans le marché couvert intercommunal.

Un marché provisoire a été installé dans les locaux communaux de Jarnac "Salle des Foudres" quai de l'Orangerie le temps de réalisation des travaux.



Dépenses prévisionnelles	
€HT	1 550 000,00
Recettes prévisionnelles	
Etat	207 901,00
Conseil régional	233 312,00
Conseil Général	9 500,00
FEADER	23 867,00
écriture patrimoniale	67 000,00





Un multiple rural central à Foussignac

A Foussignac, il va devenir incontournable!

Place Chevallon, au croisement stratégique des deux axes de Foussignac, un commerce flambant neuf est construit par la communauté de communes de Jarnac sur une parcelle cédée au prix de 1 € symbolique par la commune.

Projet initié en 2010 avec "le déplacement de la boulangerie", ce projet a été inscrit dans le programme économique suite à l'étude menée par les chambres consulaires. Le boulanger de Foussignac est parti, le projet est resté et le programme a été acté par le conseil communautaire le 13 décembre 2011. Après les décisions des différents partenaires octroyant un soutien financier, le chantier du multiple comprenant un magasin, un fournil, des réserves et un logement professionnel a avancé rapidement en 2013 pour une ouverture programmée au printemps 2014 avec un nouveau boulanger : M. Blanc

Les aménagements extérieurs sont réalisés par la commune de Foussignac.



visite

de chantier



partie fabrication



le four



avant & après les
aménagements extérieurs

€HT

Dépenses prévisionnelles	
partie multiple	305 000,00
partir logement	78 000,00
Recettes prévisionnelles	
Conseil régional	84 000,00
Conseil Général	12 000,00
FEADER	100 000,00

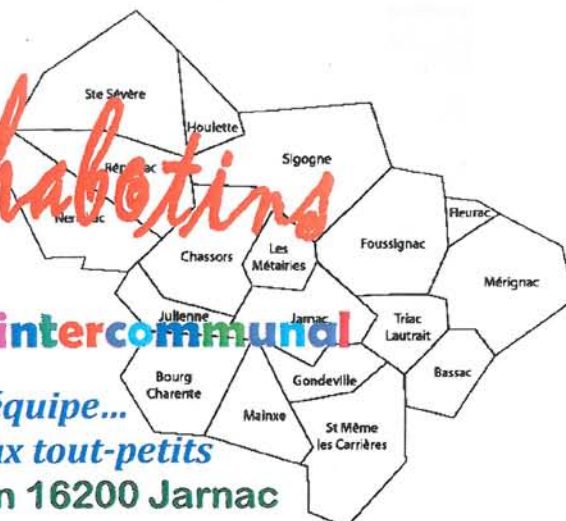




Les p'tits Chabotins

Multi-accueil enfants intercommunal

un service ... une équipe...
des espaces adaptés aux tout-petits
1 rue Odette Comandon 16200 Jarnac



Multi-accueil enfants

Accueil régulier (crèche) & occasionnel (halte-garderie)
des enfants jusqu'à 4 ans

Une équipe pluridisciplinaire accompagne les enfants dans leurs activités quotidiennes en respectant leur développement et leur rythme individuel

Relais assistantes maternelles

Lieu gratuit de rencontres et d'échanges pour les assistant(e)s maternel(le)s, les enfants et les parents ♦
❖ accompagnement des familles dans la recherche d'informations,
❖ soutien des professionnel(le)s dans leurs activités

☀ Ouvert du
lundi au
vendredi
de 7 h 30 à
18 h 30



Communauté de Communes de Jarnac



Accueil

administratif

Informations et orientations
destinées aux familles
et aux ASMAT

Ouvert le lundi & mardi
de 13 h 30 à 17 h 30,
le jeudi et le vendredi
de 13 h à 17 h 30

ou sur RDV

R.A.M

Accueil collectif

destiné aux enfants
et à leurs ASMAT

Ouvert lundi
mardi, mercredi,
jeudi et vendredi
de 9 h à 12 h 00

Centre de loisirs intercommunal

Rues Burgaud des Marets - Ernest Merlin 16200 Jarnac

Ouvert les mercredis
& vacances
de 7 h 30 à 18 h 30



Espace jeunes intercommunal

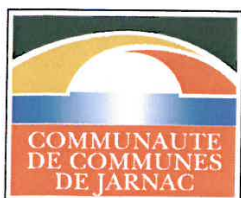
Rue Ernest Merlin 16200 Jarnac

Ouvert les soirs scolaires et les mercredis



la commission enfance-jeunesse



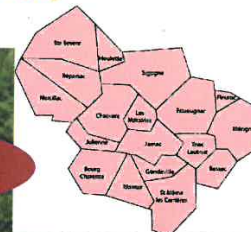


☎ 05 45 81 76 01

Jarnac-Pyrénées

Jarnac-Pyrénées
Chemin de Peyrehitte
65710 Ste Marie de Campan

Accueil toute l'année



Pour toute information

Contactez la communauté de communes de Jarnac
BP 90081 16200 Jarnac
☎ 05 45 81 76 01
comdecomjarnac@wanadoo.fr

10 € / jour / chambre
du 1^{er} octobre au 31 mai

5 € / jour / chambre
du 1^{er} juin au 30 septembre

Chalets	"la Cagouille"	"la Tenaie"	"le Cougnat"	"les Fins Bois"
RDC		2 chambres à 4 lits		2 chambres à 4 lits
1er étage	1 chambre à 2 lits 1 chambre à 4 lits 1 chambre à 4 lits	1 chambre à 6 lits	1 chambre à 2 lits 1 chambre à 4 lits 1 chambre à 4 lits	1 chambre à 4 lits
2ème étage	1 chambre à 6 lits		1 chambre à 4 lits	



Formulaires réservation séjours à disposition



1 rue du Port BP 90081 16200 Jarnac
comdecomjarnac@wanadoo.fr

Jarnac-Pyrénées



Formulaire pour réservation séjours

voir condition générales d'accueil au verso

M _____ (prénom – nom) demandeur du séjour

adresse _____

n° téléphone _____ courriel _____

Réservations			date d'arrivée	date de départ	durée <i>(nombre de jours)</i>	forfait hiver*	forfait été*	Total <i>durée x forfait</i>	nombre de personnes occupantes	
Chalets	n°	situation							adultes	enfants
"la Cagouille"	①	1 ^{er} étage	1 chambre à 2 lits			10.00 €	5.00 €			
	②		1 chambre à 4 lits			10.00 €	5.00 €			
	③		1 chambre à 4 lits			10.00 €	5.00 €			
	④	2 ^{ème} étage	1 chambre à 6 lits			10.00 €	5.00 €			
"la Tenaie"	⑤	RDC	1 chambre à 4 lits			10.00 €	5.00 €			
	⑥		1 chambre à 4 lits			10.00 €	5.00 €			
	⑦	1 ^{er} étage	1 chambre à 6 lits			10.00 €	5.00 €			
"le Cougnat"	⑧	1 ^{er} étage	1 chambre à 2 lits			10.00 €	5.00 €			
	⑨		1 chambre à 4 lits			10.00 €	5.00 €			
	⑩		1 chambre à 4 lits			10.00 €	5.00 €			
	⑪	2 ^{ème} étage	1 chambre à 4 lits			10.00 €	5.00 €			
"les Fins Bois"	⑫	RDC	1 chambre à 4 lits			10.00 €	5.00 €			
	⑬		1 chambre à 4 lits			10.00 €	5.00 €			
	⑭	1 ^{er} étage	1 chambre à 4 lits			10.00 €	5.00 €			
salle de réception + restauration	⑮	bâtiment annexe				50.00 €	50.00 €			
pour les groupes hébergés dans les chalets et dépassant 15 personnes										
+ chèque de caution de 500 € pour toute réservation										
Total général										

Je soussigné (usager) _____ reconnais avoir pris connaissance des conditions générales d'accueil (au verso) et m'engage à en respecter toutes les dispositions. Je note qu'en cas de non-respect constaté, je ne serai plus accueilli ainsi que les personnes m'accompagnant dans les bâtiments communautaires de Jarnac-Pyrénées.

Fait à _____, le _____ (date)
prénom – nom -signature



Conditions générales d'accueil

Jarnac-Pyrénées Chemin de Peyrehitte 65710 Ste Marie de Campan

Vu la délibération du conseil communautaire n°2101/73 du 10 juillet 2013 portant reprise et gestion des bâtiments de Jarnac-Pyrénées
Vu les délibérations du conseil communautaire du 26 février 2014 et 17 juillet 2014 portant adoption des contributions forfaitaires et donnant délégation à Monsieur le président pour l'organisation et la gestion du service,

Les conditions générales de réservation et de séjour sont définies ainsi

1- L'accueil a lieu toute l'année dans les chalets "la Cagouille", "la Tenaie", "le Cognat", "les Fins Bois".
L'usager loue à la chambre (chambres de 2 à 6 lits)
Les autres lieux sont collectifs : sanitaires, cuisine et salles de séjour (et dans le bâtiment annexe : salle de réception et locaux de restauration collective). Ces lieux sont à laisser propres après chaque utilisation.

Les chalets accueillent

- les services de la communauté (activités de l'enfance et de la jeunesse – activités sportives – activités scolaires...)
- les agents de la communauté de communes de Jarnac et des communes membres
- les personnes résidant sur le territoire communautaire*

La salle de réception annexe avec restauration collective accueille les groupes de plus de 15 personnes hébergés dans les chalets.

2- Les usagers devront être couverts par une assurance responsabilité civile (copie à transmettre à la réservation)

3- Les personnes résidant sur le territoire communautaire* fourniront un justificatif de domicile

- production de copies soit des factures usuelles de fluides, soit des certificats d'imposition (ou de non-imposition) ou quittance de loyer (ou titre de propriété)

4- L'accueil dans les chalets est enregistré en contrepartie d'une participation forfaitaire définie par chambre retenue, par nuitée et différente suivant les saisons

- saison hiver du 1^{er} octobre au 31 mai
- saison été du 1^{er} juin au 30 septembre

Jarnac - Pyrénées	forfait hiver	forfait été	caution
	à la journée par chambre	à la journée par chambre	
utilisation d'une chambre (avec sanitaires + cuisine & salle de séjour communs)	10.00 €	5.00 €	500.00 €

L'utilisation de la salle de réception est définie à la journée (pour les groupes de plus de 15 personnes hébergés dans les chalets)

salle de réception + restauration collective	à la journée	caution
	50.00 €	500.00 €

Les règlements ont lieu à la réservation uniquement par chèque bancaire libellé à l'ordre du Trésor Public, l'usager devant remettre avec le formulaire de réservation

- un chèque correspondant au nombre de chambres utilisées multiplié par le nombre de nuitées passées
- un chèque de caution de 500.00 €

5- Le chèque correspondant au séjour sera encaissé en début du mois (mois de commencement du séjour)

- aucun remboursement n'aura lieu pour les séjours commencés
- une résiliation pourra être acceptée si elle est demandée quinze jours francs avant le début du séjour sur demande écrite motivée, dans ce cas le chèque sera remis au demandeur, dans le cas contraire, il sera encaissé
- le chèque de caution sera remis après un délai d'un mois (mois de retour du séjour) si aucune réserve n'a été émise par l'agent d'accueil, dans le cas contraire, un estimatif des détériorations ou remplacements est fait
 - soit ce montant est inférieur à 500.00 €
 - le preneur s'engage à payer cette somme dans les huit jours à compter de la demande faite par la communauté (chèque à l'ordre du Trésor Public) et le chèque de caution lui est renvoyé
 - passé ce délai, le chèque de caution est encaissé
 - soit ce montant est supérieur à 500.00 € et le preneur s'engage à rembourser la communauté de communes de Jarnac de la différence dans les huit jours suivant la demande de la communauté (chèque à l'ordre du Trésor Public)

6- Un état des lieux sera fait en début et fin de séjour. Il est demandé à l'usager une occupation respectueuse des lieux et des personnes qu'il peut côtoyer. Le chèque de caution sera détruit ou remis à l'utilisateur si aucune dégradation ni doléance n'est constatée en fin de séjour (→ voir article 5)

7- L'utilisation des chalets ou de la salle de réception & restauration collective vaut acceptation pleine et entière des présentes conditions générales d'accueil.

Le président,
A-F MARTAUD

Territoire communautaire - 18 communes membres

- * Bassac, Bourg-Charente, Chassors, Fleurac, Foussignac, Gondeville, Houlette, Jarnac, Julienne, Mainxe, Mérignac, Les Métrairies, Nercillac, Réparsac, Saint Même les Carrières, Sainte Sèvere, Sigogne, Triac-Lautrait





et son espace

INFO → ÉNERGIE



3 architectes et 2 conseillers énergie à votre service

Vous souhaitez faire construire ou restaurer une habitation et vous vous interrogez sur la qualité architecturale du bâtiment, son confort d'usage et ses performances énergétiques.

Les architectes et les conseillers énergie du CAUE sont à votre disposition par téléphone ou sur rendez-vous.

Ils vous aideront à formuler vos exigences esthétiques et fonctionnelles. Ils vous informeront gratuitement et en toute indépendance sur l'éco-construction, la maîtrise des consommations énergétiques, les modes de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire, l'isolation, les énergies renouvelables, les aides financières à la réhabilitation énergétique.

Ce service est rendu possible dans des conditions de **neutralité**, de **gratuité** et de **stricte indépendance** grâce au soutien financier de partenaires publics (Cf en-carts).

Organisme départemental, le **Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement** est mis en place dans le cadre de la loi sur l'architecture de 1977.

Le CAUE a pour vocation la promotion de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale

Les **espaces INFO→ÉNERGIE** constituent un réseau de proximité mis en place par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) en partenariat avec le Conseil Régional Poitou-Charentes. Ils ont pour mission de conseiller les particuliers pour tous leurs projets en lien avec les économies d'énergie.

Le C.A.U.E. est l'Espace Info-Energie pour le département de la Charente



et son espace

INFO → ÉNERGIE



Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement
31, bd Besson-Bey - 16000 ANGOULEME
Tél. 05 45 92 95 93 - Fax 05 45 95 51 74
infoenergie.caue16@wanadoo.fr - www.caue16.fr



CAUE
Charente
Conseil Architecture Urbanisme Environnement

et son espace **INFO → ÉNERGIE**

Avant tout projet venez rencontrer un architecte conseiller et un spécialiste en énergie.
A votre écoute, ils vous accompagneront gratuitement dans votre projet pour une habitation, un local professionnel, un bâtiment agricole, neuf ou ancien.

**"Pour une qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale."
Trois architectes et deux conseillers énergie à votre service.**

Qui sommes-nous ?

Association départementale, le CAUE est mis en place dans le cadre de la loi sur l'architecture de 1977. Le CAUE a pour vocation la promotion de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale. Il est également l'Espace Info-Energie du département de la Charente.

Pourquoi nous consulter ?

- Parce que vous êtes soucieux de la qualité de votre cadre de vie et que vous recherchez les conseils de professionnels compétents et indépendants qui permettront de valoriser votre projet.
- Parce que vous souhaitez économiser de l'énergie ou employer une énergie renouvelable, le CAUE vous renseigne sur la réglementation, les démarches administratives, les aides financières.

Quand nous consulter ?

Le plus en amont possible, quel que soit votre projet : construction, réhabilitation, aménagement.

Comment nous consulter ?

Par téléphone ou courriel pour des questions ponctuelles ; sur rendez-vous au CAUE ou sur les lieux de permanences décentralisées pour un projet plus global.

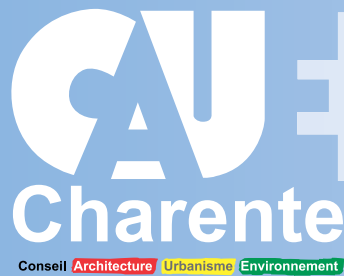
L'Espace Info-Energie bénéficie du soutien de l'ADEME et du Conseil Régional



CAUE
Charente
Conseil Architecture Urbanisme Environnement

et son espace **INFO → ÉNERGIE**

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement
31, bd Besson-Bey - 16000 ANGOULEME
Tél. 05 45 92 95 93 - Fax 05 45 95 51 74
infoenergie.caue16@wanadoo.fr - www.caue16.fr



et son espace **INFO** → **ÉNERGIE**

Avant tout projet venez rencontrer un architecte conseiller et un spécialiste en énergie. A votre écoute, ils vous accompagneront gratuitement dans votre projet pour une habitation, un local professionnel, un bâtiment agricole, neuf ou ancien.



**Conseil gratuit
pour une habitation
bien conçue,
économe en énergie,
intégrée
dans l'environnement...**

"Pour une qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale."

Trois architectes et deux conseillers énergie à votre service.

Qui sommes-nous ?

Association départementale, le CAUE est mis en place dans le cadre de la loi sur l'architecture de 1977. Le CAUE a pour vocation la promotion de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale.

Pourquoi nous consulter ?

- Parce que vous êtes soucieux de la qualité de votre cadre de vie et que vous recherchez les conseils de professionnels compétents et indépendants qui permettront de valoriser votre projet.
- Parce que vous souhaitez économiser de l'énergie ou employer une énergie renouvelable, le CAUE vous renseigne sur la réglementation, les démarches administratives, les aides financières.

Quand nous consulter ?

Le plus en amont possible, quel que soit votre projet : construction, réhabilitation, aménagement.

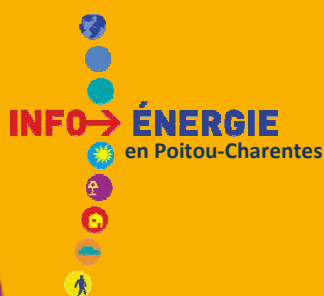
Comment nous consulter ?

Par téléphone ou courriel pour des questions ponctuelles ; sur rendez-vous au CAUE ou sur les lieux de permanences décentralisées pour un projet plus global.

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement
31, boulevard Besson-Bey
16000 ANGOULÈME
Tél. 05 45 92 95 93
Fax 05 45 95 51 74
caue16@wanadoo.fr
www.caue16.fr

L'Espace Info-Energie bénéficie du soutien de :





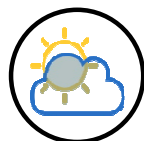
ANIMATION Balade thermographique



Public visé
Particuliers



Durée d'animation
2 heures



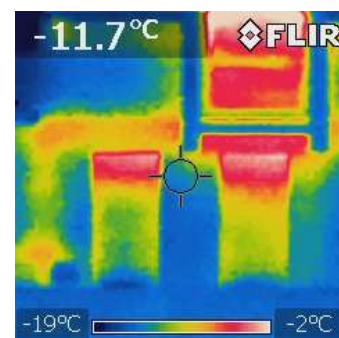
Conditions météo
En hiver, temps froid, sec et
non ensoleillé



Nombre de participants
15 à 20 participants

Objectifs de l'action

- Concrétiser les pertes de chaleur, visualiser les principales sources de ponts thermiques.
- Sensibiliser les propriétaires à l'importance d'une isolation thermique renforcée et de qualité.
- Faire connaître l'existence des services de l'Espace Info-Energie



Déroulé type de l'action

1. Accueil des participants en salle..... 10 min
2. Introduction 20 min
 - Mot de l'élue
 - Présentation de l'Espace Info-Energie
 - Présentation succinct du principe de la caméra
3. Déambulation.....50 min
4. Retour en salle30 min
 - Présentation des images
 - Questions-réponses
5. Verre de clôture..... 10 min

Conditions de réussite

En dehors des conditions météorologiques, plusieurs facteurs contribueront au succès de la manifestation :

Communication

La collectivité (commune/communauté de communes) pourra utiliser tous les canaux à sa disposition pour informer la population de la tenue de cette manifestation : **bulletin communal, affichage, tracts dans les boîtes aux lettres** etc...

Le CAUE pourra mobiliser des moyens complémentaires : **mensuel Sortir, presse locale**...

Logistique

La collectivité mettra à disposition une **salle proche du lieu de déambulation**.

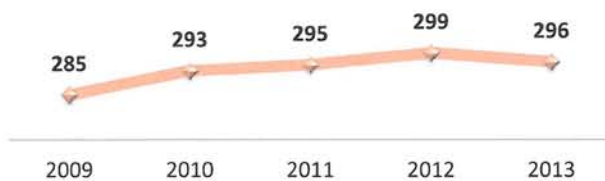
Elle prendra à sa charge l'organisation du **verre de clôture**.



BASSAC

CLIENTS

Evolution du nombre de clients ERDF



Variation des consommations 2013/2012

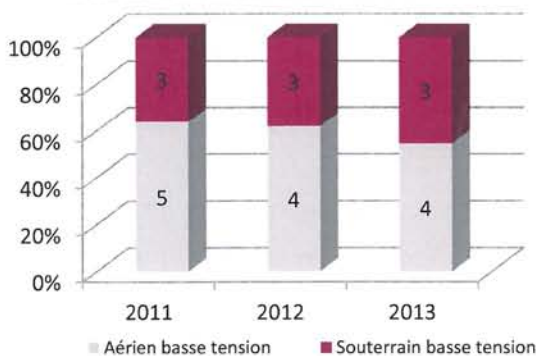
↑ + 4,8%

RESEAUX ELECTRIQUES

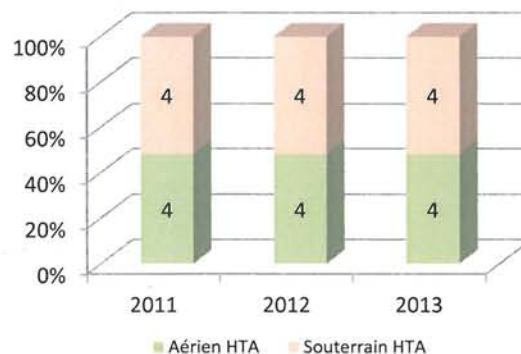
Réseau en km	2011	2012	2013
Aérien basse tension	4,6	4,5	4,0
Souterrain basse tension	2,6	2,7	3,3
Aérien HTA (20 000 volts)	3,6	3,6	3,6
Souterrain HTA (20 000 volts)	3,8	3,8	3,8
Nombre de postes HTA/BT	12	12	12



Evolution du réseau basse tension



Evolution du réseau haute tension



PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES

Les producteurs d'énergies renouvelables	
Nb de producteurs en 2011	3
Nb de producteurs en 2012	4
Nb de producteurs en 2013	7
dont Photovoltaïques	7
production estimée en 2013 en MWh	15
soit équivalent nb de maisons (hors chauffage et eau chaude)	5



ICS : Information Commercialement Sensible



ELECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE